

— 777/777
El futuro que queremos.
The future we want
Будущее, которого мы хотим
L'avenir que nous voulons
我们希望的未来

IDDRI

 SciencesPo.

RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2012

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012
COORDINATION-ÉDITION : PIERRE
BARTHÉLEMY, BENOÎT MARTIMORT-ASSO
RELECTURE : NOURA BAKKOUR,
PIERRE BARTHÉLEMY, ÉLISE COUDANE,
LISA DACOSTA,
DELPHINE DONGER,
BENOÎT MARTIMORT-ASSO
TRADUCTION : ANNA KIFF
ET CATHERINE NALLET-LUGAZ
MAQUETTE : ALAIN CHEVALLIER
IMPRESSION : OFFSET 2000.
IMPRIMÉ SUR DU PAPIER CERTIFIÉ FSC

Institut de recherche sur les politiques, l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) a pour objectif d'élaborer et de partager des clés d'analyse et de compréhension des enjeux stratégiques du développement durable dans une perspective mondiale. L'Iddri accompagne les différents acteurs dans la réflexion sur la gouvernance mondiale des grands problèmes collectifs que sont la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire ou l'urbanisation et participe aux travaux sur la redéfinition des trajectoires de développement.

L'Iddri porte une attention toute particulière au développement de réseaux et de partenariats avec les pays émergents et les pays les plus exposés aux risques, de façon à mieux appréhender et partager différentes visions du développement durable et de la gouvernance. Afin de mener à bien son action, l'Iddri s'insère dans un réseau de partenaires issus des secteurs privé, académique, associatif ou public, en France, en Europe et dans le monde.

Institut indépendant, l'Iddri mobilise les moyens et les compétences pour diffuser les idées et les recherches scientifiques les plus pertinentes en amont des négociations et des décisions.

Ses travaux sont structurés autour de cinq programmes thématiques – agriculture, biodiversité, climat, fabrique urbaine, gouvernance – et d'un programme transversal – nouvelle prospérité.

Dans le cadre de son partenariat avec Sciences Po, de nombreux chercheurs de l'Iddri participent aux enseignements ainsi qu'au développement de programmes de recherche.

Fondation de recherche reconnue d'utilité publique, l'Iddri met à la disposition de tous, via son site Internet, ses différentes analyses et propositions.

Pour suivre l'ensemble de nos activités, inscrivez-vous à la Lettre de l'Iddri.

Consulter les pages 35 à 40 pour
les informations relatives à la gouvernance
et au fonctionnement de l'Iddri



CONTEXTE

02 Avant-propos

Repenser le cadre de gouvernance
(Laurence Tubiana, Jean Jouzel)

03 Éditorial

Le monde a besoin des objectifs de
développement durable
(Jeffrey Sachs, Earth Institute, SDSN)

04 Introduction

2015 commence maintenant

ACTIVITÉS

06 Publications

08 Événements clés

10 Partenariat Iddri-Sciences Po

Des outils pédagogiques innovants pour penser
et agir autrement

PROGRAMMES

THÈMES TRANSVERSAUX

- 11 Quel avenir pour la croissance ?
- 12 De la nécessité de participer à Rio+20
- 13 Sortie de crise européenne et économie verte
- 14 Quelles politiques pour les migrations
environnementales ?

AGRICULTURE

15 Quels projets de transformation pour l'agriculture ?

- 15 Pour quelles agricultures restera-t-il de l'eau ?
- 16 Transformations des systèmes alimentaires
- 17 Perspectives pour la recherche agricole
mondiale
- 18 Agriculture européenne : durabilité,
compétitivité ?

BIODIVERSITÉ

19 Gouvernance des océans et financement : les défis de la biodiversité

- 19 Agir face à l'acidification des océans
- 20 L'accès et le partage des avantages au cœur
d'un tissu complexe de négociations
- 21 Mieux encadrer l'exploitation offshore
- 22 De l'utilisation des évaluations économiques
de la biodiversité

CLIMAT-ÉNERGIE

23 Quelle dynamique internationale pour le Climat ?

- 25 L'économie chinoise face aux changements
climatiques
- 23 Fonds souverains : quelles opportunités
pour l'économie verte ?
- 24 Renforcer la coopération franco-allemande
pour la transition
- 26 Comment éviter la maladaptation au changement
climatique ?

FABRIQUE URBAINE

27 Lever les obstacles pour produire des villes durables

- 27 La mobilité durable entre vulnérabilité
énergétique, fiscalité et TIC
- 28 Interroger la production de valeur urbaine
- 29 Structurer les politiques climatiques locales
- 30 Modes de vie et empreinte environnementale

GOVERNANCE

31 Quel agenda de développement après 2015 ?

- 31 Lever les obstacles à la mise en œuvre
du développement durable
- 32 La fiscalité environnementale au cœur
d'une réforme fiscale durable
- 33 Les conséquences de Fukushima à l'épreuve
des sciences sociales
- 34 Chine-Europe, sortir du conflit

GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE L'IDDRI

GOVERNANCE

- 35 Cadre institutionnel
- 36 Conseil d'orientation

FONCTIONNEMENT

- 37 Budget
- 38 Équipe
- 39 Stagiaires
- 40 Chiffres clés

Repenser le cadre de gouvernance

La gouvernance mondiale est aujourd'hui affaiblie. Sans véritable pays leader, le système économique et politique mondial peine à trouver de nouveaux ressorts pour gérer la multitude de problèmes communs qui, mondialisation oblige, ne cessent de se développer : sécurité politique et militaire, migrations, sécurité alimentaire, environnement, santé publique, protection et répartition des ressources naturelles, croissance de la population mondiale. Ces problèmes communs sont d'intensité variable ; certains qui se manifestent par des signaux d'alerte faibles sont en réalité majeurs, comme l'accélération du changement climatique ou la croissance de la population. D'autres comme la vulnérabilité financière de l'économie mondiale trouvent des relais plus bruyants dans les canaux de l'information. Dans tous les cas, l'élaboration des réponses à ces questions bégaie.

Pour autant, la difficulté d'avancer ensemble et de s'accorder ne se traduit pas par l'immobilisme des sociétés. Si le monde ne sait pas trouver de nouvelles solutions, gouvernements, entreprises, autorités locales et organisations citoyennes prennent conscience de la nouvelle dimension des questions collectives, parfois de leur gravité, et s'essaient à formuler des réponses. La plupart des pays conçoivent des cadres pour l'action publique, réfléchissent aux nouvelles technologies. Les villes, faute d'un accord mondial sur le climat, prennent des engagements de décarbonation. Des réseaux d'agriculteurs ou de forestiers mettent au point des modèles techniques et des formes de commercialisation qui veulent répondre à des critères de gestion durable. Des entreprises mettent en œuvre des modèles d'affaires qui s'éloignent de l'obsolescence programmée des objets et promeuvent la recherche du moindre impact sur les ressources naturelles.

Cette dynamique divergente, paralysie en haut, expérimentations et mouvements en bas, génère cette idée de plus en plus fréquemment reprise, énoncée presque comme une évidence : il faudrait laisser les initiatives se développer, les mouvements s'organiser, les pays définir leurs politiques. La gouvernance mondiale pourrait se construire par cette pyramide d'actions, d'engagements volontaires, ces couches diverses de projets et d'expérimentations, ces différents niveaux d'organisations

pour rendre durable le développement d'une commune, d'une ville, d'une région, d'un pays. Le cadre de gouvernance devrait refléter ces dynamiques, les enregistrer et les assortir d'indicateurs de suivi et de systèmes de vérification.

En réalité, à l'heure des comptes, la somme des engagements, des expériences et des politiques nationales ne nous emmène pas assez loin. L'écart entre ce qu'il faudrait faire – en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection de la biodiversité, de réduction de l'usage de ressources rendues non renouvelables par la surexploitation – et le scénario business as usual, insoutenable, ne se réduit pas assez dans le temps dont nous disposons.

La gouvernance mondiale ne peut être la somme incertaine d'actions menées à des niveaux indépendants les uns des autres. De fait, les différentes actions, toutes locales qu'elles soient, se définissent aussi au regard des enjeux globaux ; les acteurs locaux efficaces sont aussi ceux qui savent passer d'un niveau à l'autre : attirer l'attention internationale ici, là se revendiquer d'un service à la collectivité mondiale pour démontrer utilité et valeur. Au sein des appareils d'État nationaux, les acteurs de changement sont ceux qui prennent appui sur l'expérience d'autres pays et sur les cadres internationaux pour faire évoluer leurs propres structures, introduire de nouvelles idées et les faire fructifier. Les différents programmes de l'Iddri témoignent de ces interactions permanentes.

Sans cadre mondial, il n'y aura pas de solution par le bas efficace. Sans accord au niveau international de tous les pays ou de la plupart des pays – et on voit avec les paradis fiscaux comment les maillons faibles définissent parfois la réussite ou l'échec de l'ensemble –, il n'y aura pas d'effort suffisant. Les actions isolées, si elles ne bénéficient pas de la dynamique collective, des économies réalisées par la coopération, ne pourront entraîner de transformation d'ensemble. Pour répondre aux enjeux du siècle, la coopération internationale doit redevenir la force d'impulsion ; on doit en repenser le cadre, mais ne pas en abandonner l'ambition. ■



Laurence Tubiana
Directrice de l'Iddri



Jean Jouzel
Président de l'Iddri

Le monde a besoin des objectifs de développement durable

La Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont largement contribué à sensibiliser la communauté internationale à l'obligation de lutter contre l'extrême pauvreté sous toutes ses formes. Dans tous les domaines – réduction de la pauvreté, éradication de la faim, éducation universelle, réduction de la mortalité maternelle et infantile, combat contre les maladies et accès à des sources sûres d'eau potable et à des systèmes d'assainissement –, les OMD ont fixé des points de repère clairs. Grâce à ces objectifs, de nombreux pays ont redoublé d'efforts pour faire reculer la pauvreté.

La date butoir pour la réalisation des OMD ayant été fixée à fin 2015, la conférence de Rio+20 a adopté le concept d'Objectifs de développement durable (ODD) pour la période 2016-2030. Dans le cadre de cette initiative mondiale, le secrétaire général des Nations unies a lancé le Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN, www.unsdsn.org), afin de mobiliser scientifiques, chercheurs et entreprises pour une quête de solutions pratiques visant à assurer un développement durable à l'échelle locale, nationale, régionale et planétaire. Laurence Tubiana copréside le réseau SDSN que j'ai l'honneur de diriger. Ce réseau favorisera une collaboration étroite avec l'Iddri, comme avec de nombreux autres centres de recherche, visant à nourrir le débat international autour des ODD, élaborer des solutions pratiques pouvant être transposées à grande échelle et constituer des réseaux régionaux d'hommes et de femmes œuvrant à la résolution des problèmes identifiés.

Ces réflexions s'inscrivent dans un environnement mondial profondément changé. Face aux innombrables défis, nous ne pouvons plus faire « comme si de rien n'était ». Dans l'état actuel des choses, les points de croissance que bien des pays vont encore gagner ne seront pas durables. Les inégalités vont s'aggraver, la pression démographique va s'accroître dans certains des pays les plus pauvres du monde, la lutte pour des ressources naturelles en voie de raréfaction va s'intensifier et les répercussions de l'activité humaine sur l'environnement vont se renforcer.

Ce sombre scénario n'a pourtant rien d'inéluctable. Le réseau SDSN met actuellement au point un cadre pour une coopération mondiale et une transformation structurelle, techniquement

faisable, articulé autour des quatre grandes finalités du développement durable : (i) mettre fin à la pauvreté tout en assurant le développement économique ; (ii) favoriser l'avènement de sociétés inclusives ; (iii) garantir la pérennité de l'environnement ; et (iv) prôner la bonne gouvernance et une coopération mondiale efficace. Le réseau SDSN vient de constituer douze groupes thématiques chargés d'identifier des solutions communes et de mettre à l'honneur les bonnes pratiques. Les problématiques à traiter vont du développement de la petite enfance à la gouvernance mondiale, en passant par l'éducation, la santé, l'accroissement démographique,

l'égalité hommes-femmes, les inégalités et les droits de l'homme, les sources d'énergie sobres en carbone, l'agriculture durable, les forêts, les océans, la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes, sans oublier les villes durables et les entreprises.

Aucun pays ne peut s'atteler seul à ces défis. Des solutions intégrées devront être élaborées à l'échelon local, national, régional et mondial. Chacun doit se montrer à la hauteur des enjeux, puisque l'ancien clivage entre pays développés et pays en développement ou entre pays donateurs et pays bénéficiaires ne parvient plus à embrasser la complexité du monde dans lequel nous vivons. Les entreprises et la société civile doivent, de la même manière, œuvrer en faveur du développement durable. La communauté internationale doit se doter d'un cadre contraignant pour mobiliser tous les acteurs, expliquer les défis, agir de manière proportionnée et poser ainsi les jalons d'un véritable partenariat mondial.

Le réseau SDSN se réjouit de collaborer avec l'Iddri en appui aux travaux du Panel de haut niveau des éminentes personnalités sur l'Agenda pour le développement post-2015 ainsi qu'aux processus intergouvernementaux visant à élaborer et adopter un ordre du jour commun pour le développement durable. La tâche qui nous attend est redoutable – politiquement, techniquement ou du point de vue de l'organisation –, mais c'est en mobilisant les meilleurs experts que le monde sortira vainqueur de cette entreprise vitale. ■



Jeffrey Sachs

Earth Institute,
université Columbia
– Sustainable
Development Solutions
Network

2015 commence maintenant

L'année 2012 a marqué les vingt ans du Sommet de la Terre et un nouvel affichage en vue de donner au développement durable un nouveau cadre d'action internationale. Vingt ans qui ont vu les équilibres mondiaux se transformer en profondeur sans que les institutions internationales n'en prennent acte. Vingt ans qui ont vu les promesses de la mondialisation – libéralisation des échanges, croissance économique, réduction de la pauvreté, etc. – être à la fois partiellement remplies et profondément remises en question.

L'évolution de l'agenda global du développement durable, ses hésitations et ses accomplissements, et le Sommet de Rio+20 en particulier, ne peuvent être appréciés qu'en prenant en compte ces deux évolutions majeures. Des enjeux nouveaux ont émergé, qui confirment l'utilité d'un institut comme l'Iddri, situé à l'interface des prises de décision et de la production scientifique, comme producteur d'analyses en phase avec les processus de négociation, nourries par une compréhension la plus précise possible des politiques et des pratiques au-delà des postures de négociation.

Émergents : quel rôle dans la gestion des biens publics mondiaux ?

Sous l'effet discriminant de la crise qui affecte, depuis 2008, principalement les vieilles économies endettées, les pays en développement accélèrent leur rattrapage économique et réduisent leur écart de revenus avec les pays riches pour la première fois depuis 50 ans¹. Mais quantités d'incertitudes demeurent. La capacité des pays les moins avancés à « émerger » à leur tour reste fragile : leurs performances les plus récentes doivent plus à la hausse des prix des matières premières, qu'ils exploitent et exportent, qu'à une réelle transformation de leur économie. Les pays émergents sont eux-mêmes en phase de décélération – l'Inde et la Chine notamment, depuis 2008 –, même si leurs taux de croissance restent bien supérieurs à ceux des pays développés.

Malgré l'affirmation indubitable de leur puissance économique, les émergents hésitent encore à se positionner comme leaders dans les négociations sur les biens publics mondiaux alors qu'ils en sont des acteurs désormais incontournables. À Rio+20, leurs gouvernements se sont tenus aux postures traditionnelles – opposition Nord/Sud,

affirmation renouvelée de la défense de la souveraineté nationale et du principe de responsabilité commune mais différenciée –, qui contribuent à la paralysie générale des négociations multilatérales.

Mondialisation : et après ?

L'histoire d'une mondialisation supposée heureuse est depuis 1989 devenue notre histoire commune. Pourtant, cette histoire semble toucher à sa fin, c'est-à-dire ne plus constituer un projet universel liant entre elles toutes les nations. Les inégalités au sein des pays s'accroissent ; l'adhésion de l'opinion publique au projet de mondialisation est en déclin marqué, comme le montrent différentes enquêtes internationales ; les négociations politiques au sein notamment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont dans une impasse depuis douze ans ; et la communauté des économistes du commerce elle-même, qui a pourtant joué un rôle considérable dans la construction de « l'histoire de la mondialisation fondée sur les avantages comparatifs », se trouve dans l'embarras quand il s'agit de lui inventer une suite. C'est la portée narrative et coopérative de ce grand projet qui aujourd'hui semble atteindre ses limites sans que le développement durable n'ait pu en infléchir les impacts négatifs ni s'imposer comme une alternative crédible.

Rio+20 : le développement durable devient-il universel ?

Si « L'avenir que nous voulons », le texte final de Rio+20, n'est pas à la hauteur des enjeux, il représente de façon assez fidèle l'état actuel de la coopération internationale. Jamais la nécessité de coopérer entre États n'a été aussi grande sur des sujets aussi variés que la protection de l'environnement, la gestion des crises économiques ou la sécurité régionale. Mais, paradoxalement, les obstacles apparaissent toujours plus élevés du fait de la multiplicité des acteurs impliqués, de la complexité toujours croissante des problèmes et de l'évidence toujours plus claire de leur nature politique. Tant le processus de préparation que de négociation mis en œuvre pour et pendant Rio+20 illustre la méfiance des États vis-à-vis des institutions onusiennes. Au final, Rio+20 s'est achevé, quarante ans après Stockholm, sans vision sur la transition nécessaire de nos modèles économiques et sociaux pour une plus grande prise en compte des limites de notre planète.

Cependant, Rio+20 nous offre, parmi les différentes décisions prises, une piste de réflexion et

1. Rodrik, D. (2011). "The Future of Economic Convergence", NBER Working Paper No. 17400, September 2011.

d'action qui a la capacité d'universaliser le développement durable, ou pour le moins d'offrir une forme et un objet renouvelés aux discussions internationales. La majorité des acteurs semblent aujourd'hui convaincus de la nécessité de faire converger les discussions sur la redéfinition des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et sur les ODD. La gouvernance par les objectifs s'accompagne de conditions de succès touchant à la recherche, l'apprentissage, la mesure des progrès, le financement et l'évaluation. Construire des dispositifs liés à ces sujets est une urgence et une clé de la confiance retrouvée dans notre capacité collective à agir et produire.

Entre l'ambition transformative du développement durable (intégration des trois dimensions) et les négociations politiques, l'expérience des quarante dernières années montre que si l'environnement *stricto sensu* est négociable – la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale le sont également –, les sujets transversaux comme le changement climatique (qui n'est pas seulement une question environnementale), la durabilité des modes de consommation et de production (*idem*) ou la réduction des inégalités (qui n'est pas qu'une question sociale) sont éminemment plus complexes. Or ce sont ceux-là les véritables sujets de développement durable.

Quel rôle pour l'Iddri dans ce contexte ?

Le développement durable n'est pas un état observable ni une norme, mais le produit d'expérimentations visant à transformer les sociétés sur leurs trois dimensions. Observer, comprendre, analyser, évaluer et identifier les potentiels de transformation de ces expérimentations, tout en veillant à leur mise en cohérence planétaire, est au cœur des activités de l'Iddri qu'il convient de conserver. L'Iddri continue en effet à analyser et proposer des politiques, qui, tout en prenant fortement en compte les questions de dégradations environnementales et de limite des ressources, offrent des solutions originales. Cela se traduit notamment par le lancement d'un programme de travail transversal sur la question d'une « Nouvelle Prospérité », qui interroge les dynamiques de la croissance et ses interactions avec l'environnement, et analyse les liens entre la croissance et une prospérité fondée notamment sur une transition écologique.

La défiance vis-à-vis des institutions internationales, la difficulté de négocier des outils contraignants et le retour à l'affirmation très nette des

souverainetés donnent à des institutions telles que l'Iddri un rôle clé d'intermédiation. L'Iddri favorise le dialogue entre les parties prenantes en proposant des outils d'analyse qui permettent de dépasser les postures figées dans l'affrontement des intérêts. Que ce soit sur la question climatique pour laquelle l'Iddri est chargé par le gouvernement français de l'appuyer en animant en parallèle et en interaction à la négociation officielle un dialogue avec les acteurs clés (pays, ONG, entreprises, *think tanks*, centres de recherche, etc.), sur la question des outils économiques de gestion de la biodiversité, les potentiels de l'économie verte, le financement de la relance par la croissance verte, l'atteinte de la sécurité alimentaire par une agriculture durable, ou les ODD.

2015 constitue pour la communauté internationale une date charnière, avec, en perspective, la conclusion des négociations sur les ODD, l'adoption d'un dispositif climat post-Kyoto et le lancement d'un processus de négociation sur la haute mer. La perspective donnée par l'échéance 2015 a cette vertu de mobiliser l'opinion publique et favoriser la recherche d'un consensus politique, mais il faut éviter d'en faire une date butoir, au risque de provoquer déception et rejet si les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. C'est l'une des ambitions de l'Iddri que de contribuer à la définition d'objectifs atteignables et de politiques néanmoins ambitieuses appelées à trouver un débouché en 2015. ■

« L'année 2012 a marqué les vingt ans du Sommet de la Terre et un nouvel affichage en vue de donner au développement durable un nouveau cadre d'action internationale. Vingt ans qui ont vu les équilibres mondiaux se transformer en profondeur sans que les institutions internationales n'en prennent acte. Vingt ans qui ont vu les promesses de la mondialisation – libéralisation des échanges, croissance économique, réduction de la pauvreté, etc. – être à la fois partiellement remplies et profondément remises en question.

Publications

Publications Iddri
Publications scientifiques



AGRICULTURE

« Information et affichage environnementaux dans le secteur alimentaire »

Gravey, V., Treyer, S., Montgomery, H. - *Policy Briefs* 12/12.

« Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne : faut-il une rupture dans le modèle agricole ? »

Egal, C. - *Policy Briefs* 04/12.

« Sécurité alimentaire en Chine : quels arbitrages ? Quels acteurs ? »

Schwoob, M.-H. - *Working Papers* 22/12.

“Greening the Farm Bill: how the budget deficit and the health crisis can support green policy”

Word, J. - *Working Papers* 12/12.

“Moving away from business as usual in agriculture”

Gravey, V. - *Working Papers* 10/12.

« L'eau dans l'équation alimentaire : dynamiques régionales pour un défi planétaire »

Treyer, S. - *Déméter* 2013.

“The State of Environmental Migration 2011”

Gemenne, F., Brucker, P., Ionesco D. - *Studies*.

“Is it in China's interest to implement an export carbon tax?”

Feng Li, J., Wang, X., Xiong Zhang, Y. - *Energy Economics* 34(6), 2072-2080.

“Analysis of emerging carbon markets: lessons and key challenges”

Tuerk, A., Klinsky, S., Mehling, M., Wang, X. - *Climate Strategies*.

“Distributional choices in EU climate policy: 20 years of policy practice”

Spencer, T., Fazekas D. - *Climate Policy* 13(2), 240-258.

“Key challenges of EU ETS in 2012”

Wang, X., Spencer, T. - *Chinese Academy of Social Sciences (CASS) et China Meteorological Administration*.

« Évaluer *ex ante* la pertinence de projets locaux d'adaptation au changement climatique »

Magnan, A. - *Vertigo* 12(3), décembre 2012.

« Reconstituer les «trajectoires de vulnérabilité» pour penser différemment l'adaptation au changement climatique »

Magnan, A., Duvat, V., Garnier, E. - *Nature, Sciences, Sociétés* 20, 82-91.

“Developing Policy Responses to Address Environmental Migration in Asia and the Pacific”

Gemenne, F., Brucker, P. - in *Environmental Leadership - A Reference Handbook*, SAGE Publications, 2012.

« Des migrants et des mots.

Une analyse numérique des débats médiatiques sur les migrations et l'environnement »

Venturini, T., Gemenne, F., Severo, M. - *Cultures & Conflits* 88: 133-156.

Les outre-mer face au défi du changement climatique

Magnan, A., in *Rapport de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique* (ONERC), décembre 2012.

« Identifier et surveiller les impacts sanitaires du changement climatique pour s'y adapter »

(Editorial)/“Identify and monitor the impacts of climate change on health, in an adaptation perspective”

Magnan, A. - *Édition spéciale du Bulletin épidémiologique hebdomadaire* 12-13: 145-146.



CLIMAT-ÉNERGIE

« Migrations environnementales en Afrique du Nord et au Moyen-Orient »

Brucker, P., Bougnoux, N., Wodon, Q. - *Policy Briefs* 13/12.

“Building successful carbon pricing policies in China”

Wang, X. - *Policy Briefs* 08/12.

“Durban climate talks: A small tectonic shift”

Spencer, T. - *Policy Briefs* 01/12.

“The political economy of Australia's climate change and clean energy legislation: lessons learned”

Spencer, T., Sènit, C.-A., Drutschinin, A. - *Working Papers* 21/12.

“The politics of carbon taxation in France: preferences, institutions, and ideologies”

Sènit, C.-A. - *Working Papers* 20/12.

« Les ‘frais réels’ : une niche fiscale inéquitable et anti-écologique ? »

Chancel, L., Saujot, M. - *Working Papers* 19/12.

“Which decarbonisation pathway for China? Insights from recent energy-emissions scenarios”

Bellevrat, É. - *Working Papers* 18/12.

“Climate policies in China, India and Brazil: current issues and future challenges”

Bellevrat, É. - *Working Papers* 16/12.

“Green investments in a European Growth Package”

Spencer, T., Chancel, L., Guérin, E. - *Working Papers* 11/12.

“Exiting the crisis in the right direction: A sustainable and shared prosperity plan for Europe”

Spencer, T., Chancel, L., Guérin, E. - *Working Papers* 09/12.

“China: Improving the local-central climate governance nexus - Challenges for climate policy and governance in key emerging countries Series”

Teng, F. - *Working Papers* 08/12.

“Brazil: Curbing forests emissions and anticipating energy issues”

La Rovere, E., Poppe, M. - *Working Papers* 07/12.

“India: Implementing incentives focused on energy”

Anuradha, R.V., Yadava S. - *Working Papers* 06/12.

« L'impact de la décision post-Fukushima sur le tournant énergétique allemand »

Rüdinger, A. - *Working Papers* 05/12.

“France's missed rendezvous with carbon-energy taxation”

Sènit, C.-A. - *Working Papers* 04/12.

“What's behind Russia's climate policy? Small steps towards an intrinsic interest”

Chepurina, M. - *Working Papers* 03/12.

OUVRAGES

Regards sur la Terre 2012 – Développement, alimentation, environnement : changer l'agriculture ? AFD, Iddri, Teri - Armand Colin

150 questions sur l'océan et le climat Gemenne, F., Magnan, A., Rochette, J. - Le Pommier, Hors collection.

Controverses climatiques, sciences et politique

Gemenne, F., Zaccai E., Decroly J.-M. - Presses de Sciences Po.

Ces îles qui pourraient disparaître Duvat, V., Magnan, A. - Le Pommier.



BIODIVERSITÉ

« Que faire face à l'acidification des océans ? »

Billé, R. *et al.* - *Policy Briefs* 17/12.

“Defining market-based approaches for REDD+”

Pirard, R., Dooley, K., Pistorius T. - *Policy Briefs* 16/12.

“Resource Mobilisation for Aichi Targets: ambiguous lessons from research on market-based instruments”

Lapeyre, R., Pirard, R., Kleitz, G. - *Policy Briefs* 15/12.

« La 11^e Conférence des Parties à la CDB : retour à la normale à Hyderabad ? »

Billé, R. *et al.* - *Policy Briefs* 14/12.

« Politiques contre nature ? Vers une réforme des subventions néfastes pour la biodiversité »

Pirard, R. - *Policy Briefs* 11/12.

“Valuation without action? On the use of economic valuations of ecosystem services”

Billé, R. *et al.* - *Policy Briefs* 07/12.

« Les aires marines d'importance écologique ou biologique : le processus d'identification dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et les avancées possibles »

Druel, E. - *Working Papers* 17/12.

“Towards an international regulation of offshore oil exploitation” - Report of the experts workshop held at the Paris Oceanographic Institute on 30 March 2012

Rochette, J. - *Working Papers* 15/12.

« L'économie au secours de la biodiversité ? La légende des Catskills revisitée »

Laurans, Y., Aoubid, S. - *Working Papers* 14/12.

“Governance of marine biodiversity in areas beyond national jurisdiction at the regional level: filling the gaps and strengthening the framework for action”

Druel, E. *et al.* - *Studies* 04/12.

“The Nagoya Protocol on ABS: ratification by the EU and its Member States and implementation challenges”

Koester, V. - *Studies* 03/12.

“Strengthening the Western Indian Ocean regional seas framework: a review of potential modalities”

Rochette, J., Billé, R. - *Studies* 02/12.

« Une contribution à l'interprétation des aspects juridiques du Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée »

Rochette, J., Wemaëre, M., Billé, R., du Puy-Montbrun, G. - Iddri, Programme Liteau, CAR/PAP, PAM, PNUE.

“Analysis of the Croatian legal framework in relation to the provisions of the Protocol on ICZM in the Mediterranean”

Rochette, J., du Puy-Montbrun, G. - Iddri, Programme Liteau, CAR/PAP, PAM, PNUE.

“Biodiversity conservation and poverty alleviation: a way out of the deadlock?”

Billé, R., Lapeyre R., Pirard, R. - *S.A.P.I.E.N.S (Surveys and Perspectives Integrating Environment & Society)*, 5.1. (2012).

« Rôle et limites de l'approche projet dans l'aménagement du littoral à Nador (Maroc) »

Rochette, J., Garnaud, B. - *Tiers Monde* 211

“The marriage of history to ecology. Book review on Shifting baselines: The past and the future of ocean fisheries”

Billé, R. - *BioScience* 62(10): 923-924.

“ICZM Protocols to Regional Seas Conventions: What? Why? How?”

Rochette, J., Billé, R. - *Marine Policy* 36(2012): 977-984.

“Applying foresight methodologies to the governance of marine protected areas in areas beyond national jurisdiction”

Druel, E., Billé, R., Treyer, S. - *The International Journal of Marine and Coastal Law* 27(1): 179-185.

“The Role of Private International Law under the Nagoya Protocol”, “Genetic Resources for Food and Agriculture and Farmers' Rights: an analysis of the relationship between the Nagoya Protocol and related instruments”

Chiarolla, C. - in *The Nagoya Protocol in Perspective: Implications for International Law and Implementation Challenges*, Morgera, E., Buck, M. and Tsoumani, E.

FABRIQUE URBAINE

« La mobilité, l'autre vulnérabilité énergétique »

Saujot, M. - *Policy Briefs* 05/12.

“Chinese influence on urban Africa”

Liu, X., Lefèvre, B. - *Studies* 06/12.

« Mobilité urbaine et technologies de l'information et de la communication (TIC) : enjeux et perspectives pour le climat »

Miroux, F. - *Studies* 05/12.

« La modélisation urbaine au service de l'analyse économique des politiques climatiques locales »

Saujot, M., Criqui, P., Lefèvre, B., Menanteau, P. - in *Modélisation urbaine : de la représentation au projet, Commissariat général au développement durable*, septembre 2012, p. 108-120.

TRIBUNES

L'austérité, un piège antirelance

Tubiana, L., Stern, N., Ribera, T. - *Le Monde* (03 mars 2012).

Ne pas exploiter le pétrole contre une rente : la fausse bonne idée du projet Yasuni ITT

R. Billé, Pirard, R. - *Slate.fr* (04 avril 2012).

Greasing the wheel:

Oil's role in the global crisis

Spencer, T., Chancel, L. - *VoxEU.com* (16 mai 2012).

Preparing for the Green Exit

Tubiana, L., Guérin, E. - *Project Syndicate* (30 mai 2012).

Pour une sortie verte

de la crise de la zone euro

Tubiana, L., Stern, N. - *Le Monde* (29 juin 2012).

Les « frais réels », une niche fiscale inéquitable et anti-écologique ?

Chancel, L., Saujot, M., Colombier, M. - *Slate.fr* (11 octobre 2012).

La Chine, « siphon » de l'économie mondiale

Ruet, J. - *Le Monde* (03 décembre 2012).

Doha : objectifs remplis jusqu'à 2015

Guérin, E. - *Terraeco.net* (18 décembre 2012).

GOVERNANCE

“Concretizing vagueness: new momentum for development through sustainable development goals?”

Klapper S., Kranz N. - *Policy Briefs* 10/12.

“Clarifying the Muddle Over the Green Race”

Voituriez, T. - *Policy Briefs* 09/12.

“Powerful International Science-Policy Interfaces for Sustainable Development”

Treyer, S., Billé, R., Chabason, L., Magnan, A. - *Policy Briefs* 06/12.

“Rio+20 Voluntary Commitments: delivering promises on sustainable development?”

Ramstein, C. - *Working Papers* 23/12.

“Deliberating beyond evidence: lessons from Integrated Assessment Modelling”

Vecchione, E. - *Working Papers* 13/12.

“The Muddle over Green Race”

Voituriez, T., Balmer B. - *Studies* 01/12.

« L'effet BASIC sur la gouvernance globale du climat : le jeu des préférences et de la puissance »

Berthaud P., Voituriez, T. - *Économie appliquée* 12(2).

“Is it possible to provide evidence of insufficient evidence? The precautionary principle at WTO”

Vecchione E. - *Chicago Journal of International Law* 13(1).

“Reforming Agricultural and Trade Policy in France: The Limits of Multi-Actor Coalitions”

Voituriez, T., Daviron B. - in *Global Justice Activism and Policy Reform in Europe - Understanding When Change Happens*, Utting, P., Pianta, M., Ellersiek, A. (eds.), Routledge.



Événements clés

Londres (Royaume-Uni)

26-29/03 Participation de l'Iddri à la conférence internationale "Planet Under Pressure - New knowledge towards solutions", autour des questions de migrations et de gouvernance globale.

Bruxelles (Belgique)

25/01 Intervention de Thomas Spencer dans le cadre d'une réunion du groupe de travail « UE/Monde » de Confrontations Europe, avec Connie Hedegaard, commissaire européenne Action pour le Climat.

IDDRi Bruxelles (Belgique)

08/02 Atelier co-organisé par Bruegel et l'Iddri, consacré aux mesures incitatives pour les investissements de long terme dans la décarbonation du secteur énergétique.

Bruxelles (Belgique)

06/03 Intervention de Raphaël Billé dans le cadre d'une session d'information au Parlement européen, "A Blueprint for the Ocean and Coasts at the UN Conference on Sustainable Development - Issues, Challenges and Solutions", organisée par Kriton Arsenis (membre du Parlement européen) et par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

Bruxelles (Belgique)

13/07 Intervention de Sébastien Treyer dans le cadre de la conférence "The CAP towards 2020 - Taking stock with civil society" organisée par la Commission européenne à l'occasion du 50^e anniversaire de la politique agricole commune.

IDDRi Paris

30/01 Atelier d'experts internationaux sur la gouvernance mondiale de l'environnement au Conseil économique, social et environnemental dans le cadre de la préparation de Rio+20.

Conférence exceptionnelle dans le cadre de la préparation de Rio+20, en présence de Brice Lalonde, coordinateur exécutif de l'ONU pour la Conférence RIO+20, de Julia Marton-Lefevre, Directrice générale de l'UICN, et de Luiz Alberto Figueiredo Machado, Ambassadeur brésilien en charge des négociations sur le changement climatique.

IDDRi Paris

23/03 Conférence-débat exceptionnelle organisée dans le cadre de la semaine de la recherche à Sciences Po, en préparation de Rio+20.

IDDRi Paris

29/03 Conférence exceptionnelle organisée par la direction scientifique de Sciences Po, les Éditions Le Pommier, les Presses de Sciences Po et l'Iddri en présence de Naomi Oreskes, consacrée aux ressorts et acteurs des controverses climatiques et aux rapports entre la science et la politique.

Punta del Este (Uruguay)

30/10 Intervention de Sébastien Treyer dans le cadre de la 2^e édition de la "Global Conference on Agricultural research for Development" (GCARD).

IDDRi Paris

30/03 Atelier international visant à identifier des marges de manœuvre afin d'assurer une meilleure protection du milieu marin face aux pollutions provoquées par l'exploitation pétrolière offshore.

IDDRi Paris

03/05 Conférence exceptionnelle organisée par l'Iddri, l'université d'Exeter (Royaume-Uni) et le Woodrow Wilson International Center for Scholars, consacrée aux impacts du changement climatique en matière de sécurité et de conflits.

IDDRi Paris

11-12/05 Colloque international organisé international, organisé par Universcience, en partenariat avec l'Académie des sciences, AgroParisTech, AgroParisTech Alumni, le Cirad, le Campus Condorcet, l'Inra et l'Iddri, sur la question de la sécurité alimentaire. Des recommandations d'étudiants sont proposées à des experts nationaux et internationaux.

IDDRi Paris

01/06 Conférence annuelle Iddri-Fondation d'entreprise Hermès, consacrée aux subventions néfastes pour la biodiversité.

Paris

04/07 Intervention de Michel Colombier et Andreas Rüdinger dans le cadre du projet « La transition énergétique : 2020-2050 un avenir à bâtir, une voie à tracer » mené par la section environnement du Conseil économique, social et environnemental.

IDDRi Paris

09/10 Premier atelier international organisé par l'IDGM (Iddri-Ferdj), en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, l'Agence française de développement, le Fonds français pour l'environnement mondial et la DG Recherche de la Commission européenne (FP7 – projet SustainableRio), consacré à l'agenda du développement après 2015.

IDDRi Paris

29-30/10 Conférence organisée par l'Iddri et Green Budget Europe, consacrée au rôle des taxes environnementales au sein des processus de réforme fiscale à l'échelle européenne.

IDDRi Paris

27/11 Atelier informel visant à préparer les étapes à venir des politiques climatiques et énergétiques européennes après 2020.

IDDRi Rio de Janeiro (Brésil)

12-21/06 Participation et organisation de plusieurs événements à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur le développement durable, Rio+20.

Berlin (Allemagne)

19/06 Intervention d'Emmanuel Guérin dans le cadre d'un atelier organisé par le Global Climate Forum, consacrée au dialogue franco-allemand dans la perspective d'une nouvelle trajectoire de croissance pour l'Europe.

Bonn (Allemagne)

18/05 *Side event* organisé par l'Iddri sur l'initiative Learning Platform dans le cadre de la Conférence sur le changement climatique de Bonn (Allemagne).

 Saint-Petersbourg

Saint-Pétersbourg (Russie)

11/10 Intervention de Tancredi Voituriez dans le cadre de la conférence internationale "Evolution of international trading system: prospects and challenges" organisée par le Department of World Economy de la Saint-Petersburg State University.

Vienne (Autriche)

21/09 Conférence organisée par le Ludwig Boltzmann Institute of Human Rights (Vienne, Autriche) et l'Iddri (Paris, France), dans le cadre du projet "Climate-induced migration and the need for new normative and institutional frameworks" [ClimMig].

Jeju (Corée du Sud)

10/09 Intervention d'Elisabeth Druel dans le cadre du Congrès mondial de la nature de l'UICN, consacrée à la gouvernance de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.

 Jeju

Genève (Suisse)

31/08 Intervention de Laurence Tubiana dans le cadre d'un débat organisé par l'Organisation mondiale du commerce sur son rôle dans la définition de politiques énergétiques durables efficaces.

 New Delhi

New Delhi (Inde)

04/02 Intervention de Laurence Tubiana dans le cadre du 12^e Delhi Sustainable Development Summit.

 Hyderabad

Hyderabad (Inde)

16/10 *Side event* organisé par l'Iddri et le département recherche de L'Oréal dans le cadre de la 11^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique consacré à la contribution des mécanismes d'accès et partage des avantages (APA) à la conservation de la biodiversité.

Bellagio (Italie)

06-10/11 Séminaire organisé par l'Iddri, le Stockholm Environment Institute (SEI) et le Center for Sustainable Development (CSD), consacré aux enjeux liés au concept de maladaptation au changement climatique.

Des outils pédagogiques innovants pour penser et agir autrement

En 2011, le partenariat entre Sciences Po et l'Iddri avait permis la définition et la mise en œuvre du projet collectif « *Copenhague, et si ça s'était passé autrement* » (COP RW), réunissant plus de 150 étudiants rejouant les négociations internationales sur le climat de Copenhague (2009). Cette expérience inédite portant une double dynamique pédagogique et scientifique s'est avérée très formatrice et a confirmé la pertinence de la simulation comme outil de sensibilisation et de mobilisation.

La Chaire Développement durable de Sciences Po et l'Iddri ont accompagné deux initiatives étudiantes nées de cette simulation qui a vu l'intégration de cet outil dans le projet pédagogique de Sciences Po. D'une part, déterminé à porter plus haut la voix des jeunes et créer une dynamique sur le long terme, l'association CliMates¹ est un réseau international d'étudiants qui vise à apporter, *via* la simulation, des solutions innovantes à la question climatique. L'Iddri et la Chaire soutiennent ce réseau qui s'est réuni pour la première fois à Paris fin octobre 2012. D'autre part, désireux d'aller plus loin dans l'expérimentation de techniques de négociations et dans le test d'hypothèses, les étudiants de l'association MyCity+20² ont souhaité effectuer un travail de recherche par l'action et organiser, quelques jours avant Rio+20, une série de simulations de cette négociation. Aux côtés de la Chaire, l'Iddri a soutenu cette modélisation de Rio+20 qui a réuni du 4 au 8 juin 2012 à l'Unesco (ainsi que dans une quinzaine de villes comme Mumbai, São Paulo, Kinshasa, New York, Londres, Colombo) une centaine d'étudiants de divers horizons (sciences politiques, économie, droit, sciences, ingénierie) sur les questions de développement durable et de négociations internationales. L'expertise des chercheurs de l'Iddri a aidé les futurs délégués à prendre connaissance des problématiques sous-jacentes, à se répartir dans diverses délégations gouvernementales et non gouvernementales, et à confronter leurs positions. Puis deux délégués ont été sélectionnés parmi les participants de Paris+20 pour prendre part à la délégation officielle française à Rio+20 et y porter la voix de la jeunesse et les résultats de leurs simulations, aux côtés des membres de CliMates.

L'Iddri et la Chaire Développement durable de Sciences Po souhaitent continuer à expérimenter de nouvelles techniques de négociations, de représentations des enjeux, et montrer que l'on peut faire de la recherche et de l'enseignement autrement. D'ailleurs, le projet Forcast³ (Formation par la cartographie de controverses à l'analyse des sciences et techniques), porté par Sciences Po et réunissant 14 établissements partenaires, va permettre de soutenir pendant huit ans 37 projets de formation visant à suivre avec des outils numériques de pointe des controverses scientifiques ou techniques que les étudiants auront à cartographier. Les objectifs pédagogiques sont notamment de faire comprendre aux étudiants issus des sciences exactes comme des sciences humaines et sociales comment se construisent des connaissances scientifiques et de les former à des méthodes numériques d'exploration.

En 2012, l'Iddri et Sciences Po ont par ailleurs commandé la réalisation par Look at Sciences d'une vidéo de 38 mn retraçant l'expérience COP RW et montrant son intensité émotionnelle. Un documentaire de 52 mn a également été réalisé (« Qui pour sauver le climat ? »), et diffusé sur France 5. À partir de vidéos, d'entretiens, mais aussi des travaux sur la simulation réalisés par Sciences Po École des Arts Politiques (SPEAP), l'Iddri et Sciences Po ont organisé une conférence publique (juin 2012) et deux ateliers de chercheurs en théorie des négociations internationales (l'un à San Diego, en avril, et l'autre à Sciences Po, en décembre 2012) afin de faire le bilan de ce que l'expérience de simulation COP RW apporte à ce courant de recherche, mais aussi aux négociateurs. Ceux-ci sont d'ailleurs actuellement à la recherche d'idées innovantes pour préparer la Conférence des Parties de la Convention sur le changement climatique de 2015, qui devrait se tenir en France, en complétant le calendrier formel des négociations par un ensemble de rencontres parallèles entre les acteurs. ■

Chaire Développement durable de Sciences Po :
www.developpement.durable.sciences-po.fr
Contact : Anne-Laure Faure, chargée de mission
partenariats

1. <http://www.studentclimates.org/>

2. <http://mycityplus20.com>

3. <http://forcast.hypotheses.org/>

Quel avenir pour la croissance ?

De nombreux pays industrialisés connaissent, depuis les années 1970 et plus encore depuis la crise financière de 2007, une croissance économique faible. L'insoutenabilité environnementale de cette croissance est de plus en plus prégnante, et la protection de l'environnement est tour à tour vue comme un moteur ou un frein à la croissance économique, encore considérée comme la principale source de prospérité.

Le programme Nouvelle Prospérité a pour objectif d'informer le double questionnement sur l'avenir de la croissance et ses liens avec la prospérité. Il se veut exploratoire et pluri-disciplinaire. Sa vocation est de produire des analyses sur ces problématiques, et d'identifier de nouvelles pistes de recherche, mais aussi de valider leur véritable pertinence politique. Le programme se décline autour de quatre axes principaux.

Croissance et Prospérité

Le taux de croissance moyen des pays de l'OCDE baisse tendanciellement depuis quatre décennies. Chacun a son « coupable idéal » pour expliquer cette situation, et espère généralement le retour à une croissance plus forte pour peu que le « frein » soit levé. Peut-on raisonnablement partager cette espérance ? Peut-on facilement rejeter le scénario d'une stagnation économique, voire d'une poursuite de la baisse des taux de croissance ? Quelles en seraient les implications pour le fonctionnement de nos économies et de nos sociétés, notamment en termes de prospérité ? Quelles politiques, quelles institutions sont nécessaires pour les rendre résilientes face à l'incertitude économique, pour les « émanciper » de ce besoin de croissance ?

La révolution industrielle verte face à l'histoire

Pour réduire la dégradation environnementale et notamment ses impacts économiques, il est indispensable d'adopter de nouvelles technologies dites « vertes ». Peuvent-elles – comme la machine à vapeur ou l'électricité l'ont permis en leur temps – déclencher une nouvelle vague de croissance ? C'est l'espoir suscité par certains auteurs partisans d'une « révolution industrielle verte ». Espoir dont il convient de renseigner, par l'analyse historique, les conditions (notamment l'ampleur et la nature des transformations technologiques et institutionnelles) nécessaires à son avènement.

Industrie verte et mondialisation

Le développement de l'industrie verte ne saurait être isolé du contexte de mondialisation dans lequel il s'inscrit et de son cadre de gouvernance. Le risque existe en effet que les économies industrialisées réduisent leurs aides à la recherche et à la promotion d'une industrie verte si les bénéfices qui y sont liés concernent d'abord les pays à bas coût de travail et de production. Risquons-nous alors l'immobilisme industriel et le sous-investissement dans l'innovation verte ? La mondialisation est-elle une chance ou un risque pour l'innovation dans les éco-technologies ? Quelles stratégies industrielles et commerciales et quelle gouvernance de la mondialisation sont dès lors nécessaires à l'avènement d'une industrie verte ?

Innovation sociale : l'économie de la fonctionnalité

La transition écologique passe par des innovations non seulement technologiques, mais aussi sociales. L'économie de la fonctionnalité, par exemple, dans laquelle les producteurs de biens laissent la place à des fournisseurs de services, suppose une réorganisation profonde des modes de production, de distribution et de consommation. Quelle peut être la contribution d'une telle innovation au tissu économique, à la croissance et à sa durabilité environnementale ? Et l'économie de la fonctionnalité peut-elle aller au-delà de quelques *success stories* toujours citées et prendre une dimension macro-économique ? Quelles sont ses répercussions sur la création de la valeur et de sa répartition entre entreprises, services publics et usagers ? Quid de l'effet rebond quand l'économie de la fonctionnalité permet des gains de productivité ?

Après une année 2012 consacrée à sa conceptualisation intellectuelle, le programme Nouvelle Prospérité concrétisera ces orientations de recherche en 2013 par différents séminaires et ateliers menés aux côtés de divers partenaires (centres de recherche, fondations, etc.) et par une conférence internationale autour d'intervenants français et internationaux et de membres du gouvernement français. ■

De la nécessité de participer à Rio+20

En juillet 2002, l'Iddri, dans l'une de ses premières publications qui s'intitulait « Pourquoi faut-il aller à Johannesburg ? », soutenait la nécessité de s'engager dans ce type de conférence internationale afin : d'obtenir « un soutien clair de la communauté internationale en faveur du système multilatéral, même si celui-ci doit être réformé » ; de favoriser « l'intégration des objectifs du développement durable dans les stratégies de développement » comme « le meilleur moyen de réduire les déséquilibres internationaux et de lutter contre les inégalités et la pauvreté » ; et de « définir le cadre global à même de valoriser les initiatives privées et les nouvelles coopérations entre les acteurs non-gouvernementaux ». La nécessité de contribuer à Rio+20 était d'autant plus importante que, là où Johannesburg était un point d'étape de la mise en œuvre de l'Agenda 21, Rio+20 se voulait un nouvel élan dans la définition d'un cadre stratégique commun pour la communauté internationale, structurée autour de deux axes officiels : la gouvernance du développement durable et l'économie verte.

Vingt ans après, l'absence d'objectifs chiffrés et d'organe de suivi efficace constitue un frein à la mise en œuvre du développement durable¹, c'est pourquoi Rio+20 était l'occasion de demander aux gouvernements d'être à la hauteur de leur responsabilité collective². En amont de la conférence, l'Iddri a animé un atelier d'experts internationaux sur la gouvernance mondiale de l'environnement au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris, qui a mis en avant la nécessité de prendre en compte l'évolution du système international et des jeux de pouvoir depuis 1992 et de définir un agenda visant à une transformation de notre paradigme de développement³. Afin de mobiliser plus largement les acteurs de la société civile, l'Iddri a organisé deux conférences publiques : une première de haut niveau⁴ autour, notamment, du

coordinateur exécutif de l'ONU pour Rio+20 et de l'ambassadeur brésilien en charge des négociations sur le changement climatique ; la seconde, en s'appuyant sur les travaux de l'Iddri, a analysé vingt ans de développement durable à l'aune des objectifs fixés en 1992 et défini les ambitions de Rio+20⁵.

L'Iddri s'est mobilisé autour de deux sujets afin de contribuer au texte de base des négociations : l'agenda de la gestion des océans⁶ et les interfaces entre science et prise de décision⁷.

À l'initiative du Brésil, le PNUD a animé un dialogue par Internet avec les citoyens afin de faire émerger un certain nombre de recommandations. En charge du thème « le développement durable comme réponse à la crise économique et financière », Laurence Tubiana a participé à la séance plénière de ces dialogues à Rio, qui se sont déroulés après qu'un accord a été trouvé sur le texte final, rendant inutile la capacité de ces dialogues à influencer le texte final.

Mais Rio a aussi constitué un lieu de valorisation des différents travaux de l'Iddri. Les chercheurs ont participé à de nombreux événements parallèles sur l'agriculture, les océans, l'économie verte ou les enjeux énergéto-climatiques, ainsi qu'au congrès annuel de l'International Society for Ecological Economics⁸. La participation à des conférences de ce type permet en outre aux chercheurs de l'Iddri de mieux comprendre et observer les enjeux et les jeux d'acteurs afin de proposer des analyses plus pertinentes et d'identifier les acteurs clés des négociations. C'est aussi une possibilité de contribuer à la création de réseaux, comme le Sustainable Development Solutions Network⁹ dont l'Iddri est partenaire. ■

1. Chabason, L. (2011). « 20 ans après Rio, un développement qui n'a rien de durable », Iddri, *Working Papers* n°12/11.

2. Tubiana, L. et al. (2012). « L'heure est venue ! Pourquoi "Rio+20" doit réussir ».

3. « What reasonable ambition for Rio+20? » (2012). Iddri, *Policy Briefs* n°03/12.

4. « Rio+20 - Le développement durable à l'épreuve de la mondialisation », 30 janvier 2012, Paris.

5. « Quelles ambitions pour Rio+20 ? », 23 mars 2012, Paris.

6. Billé, R., Druel, E., Rochette, J. (2011). « Advancing the Oceans agenda at Rio+20: where we must go », Iddri, *Policy Briefs* n°05/11.

7. Treyer, S., Billé, R., Chabason, L., Magan, A. (2012). « Powerful International Science-Policy Interfaces for Sustainable Development », Iddri, *Policy Briefs* n°06/12.

8. www.isec2012.org

9. <http://unsdsn.org/>

Sortie de crise européenne et économie verte

La gestion de la crise économique et de ses conséquences politiques a continué à dominer l'agenda européen en 2012, la gravité de cette crise – essentiellement une crise des dettes publiques – et de ses effets sur l'emploi faisant passer au second plan l'urgence des transitions énergétique et écologique. Mais, au-delà des causes conjoncturelles et des aspects institutionnels, le caractère structurel de la crise a aussi suscité des réflexions nouvelles sur les raisons de l'essoufflement du modèle de croissance européen, et sur les moyens d'y faire face à long terme. Dans ce contexte, l'Iddri a cherché à contribuer au débat économique et politique général de trois manières.

En déterminant la contribution de la raréfaction des ressources énergétiques dans la crise actuelle. Si le rôle des ressources énergétiques dans la crise a été moindre en Europe qu'aux États-Unis, l'intensité énergétique élevée des pays périphériques (Grèce, Irlande, Portugal et Espagne) et leur dépendance aux importations énergétiques ont contribué au creusement de leur déficit structurel et commercial.

En montrant comment les politiques « environnementales » peuvent permettre de construire une réponse de long terme à cette crise. La crise actuelle n'est pas principalement une crise des ressources, mais il ne pourra y avoir de réponse durable sans prise en compte des facteurs environnementaux. En effet, cette crise en cache une autre, environnementale, et climatique en particulier, dont les impacts économiques et humains pourraient être autrement plus importants. À long terme, la réponse est identique : une innovation dirigée, reposant notamment sur une fiscalité écologique et visant à utiliser plus efficacement les ressources naturelles, réduire les émissions de gaz à effet de serre et protéger l'environnement, qui mettrait l'Europe sur un sentier de croissance potentielle plus forte.

En évaluant dans quelle mesure, et à quelles conditions, les investissements dans les infrastructures « vertes » peuvent contribuer à court terme à la relance de la croissance et de l'emploi. À long terme, les bénéfices de la transition énergétique et écologique l'emportent largement sur les coûts. Mais à court terme, elle nécessite des coûts d'investissement importants. La réduction des déficits publics ne peut pas se faire uniquement

grâce à des hausses d'impôts et à des réductions de dépenses qui, si elles sont excessives, étouffent la croissance, diminuent les recettes et creusent les déficits. C'est le cycle infernal de l'austérité qui doit être brisé, grâce à des réformes structurelles et à des mesures de soutien à l'investissement, pour soutenir la croissance. Les investissements dans les infrastructures « vertes » (énergie, transport, bâtiment, etc.), parce qu'ils représentent une part significative du PIB européen, qu'ils ont un contenu en emploi important, et qu'ils peuvent être déployés rapidement, peuvent donc contribuer à la relance de la croissance et de l'emploi à court terme.

Cette réflexion s'est matérialisée pour l'Iddri dans de nombreux projets, qui ont débouché sur plusieurs propositions concrètes, parfois reprises par les politiques européens : analyse des ressorts « environnementaux » de la crise et propositions pour une sortie de crise « durable » avec les macro-économistes de la London School of Economics¹, suivies d'une campagne de presse dans les médias français (*Le Monde*), allemand (*Financial Times Deutschland*), européen (*Vox EU*) et international (*Project Syndicate*) ; projet financé par le ministère de l'Environnement allemand sur l'impact des investissements dans l'économie verte sur la croissance et les *green project bonds*² ; projet financé par la banque HSBC sur les conséquences des nouvelles normes financières (Bâle III pour les banques, Solvabilité II pour les assureurs) sur la capacité des banques à financer la transition vers une économie verte ; et participation aux travaux du cercle des économistes entourant le Commissaire européen en charge de l'environnement Janez Potocnik sur la recapitalisation de la BEI. ■

1. Spencer, T., Chancel, L., Guérin, E. (2012). «Exiting the crisis in the right direction: A sustainable and shared prosperity plan for Europe», Iddri, *Working Papers* n°09/12.

2. Spencer, T., Chancel, L., Guérin, E. (2012). «Green investments in a European Growth Package», Iddri, *Working Papers* n°11/12.

Quelles politiques pour les migrations environnementales ?

Aujourd'hui, environ 210 millions de personnes vivent dans un autre pays que celui dans lequel elles sont nées. Ce chiffre représente environ 3 % de la population mondiale, et a plus que doublé au cours des vingt-cinq dernières années. S'ajoutent à ce nombre tous ceux qui migrent à l'intérieur des frontières de leur pays : on estime qu'il y a aujourd'hui dans le monde 740 millions de migrants internes. Si l'on additionne ces deux chiffres, cela signifie qu'une personne sur sept dans le monde n'habite pas à l'endroit où elle est née. La migration est un fait social particulièrement complexe, généré par de nombreux facteurs, politiques, économiques et sociaux. À ces facteurs s'ajoute, de façon croissante depuis plusieurs années, le poids des facteurs environnementaux. Chaque année, plusieurs millions de personnes sont déplacées en raison de dégradations de leur environnement, que ces dégradations soient brutales – comme des catastrophes naturelles – ou plus progressives, comme de nombreux impacts associés au changement climatique.

Depuis plusieurs années, l'Iddri s'est engagé dans une démarche qui vise à la fois à mieux comprendre les déterminants migratoires face aux chocs environnementaux et à travailler avec des organisations internationales pour une meilleure prise en compte de ces migrants dans les politiques publiques. En février, l'Iddri a organisé à Dhaka (Bangladesh), en partenariat avec le Centre for Sustainable Development (CSD), un atelier d'écriture avec des chercheurs locaux qui visait à documenter les migrations environnementales dans l'un des pays les plus exposés au changement climatique. Ces travaux seront prochainement publiés dans un numéro spécial du *Asia Pacific Migration Journal*. En mars, l'Iddri a organisé une session sur cette question lors de la conférence "Planet Under Pressure" à Londres (Royaume-Uni), conférence majeure de l'année dans le domaine de la gouvernance de l'environnement. En juin, en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) et la Banque mondiale, l'Iddri a organisé une conférence sur les migrations environnementales en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, une région où cette question est encore trop peu étudiée. En

octobre, enfin, a eu lieu la réunion annuelle du réseau COST, un réseau européen sur les migrations environnementales, au sein duquel l'Iddri représente la France. Lors de cette réunion, un atelier exploratoire s'est tenu sur l'économie des migrations environnementales, un sujet majeur sur lequel la recherche est encore balbutiante.

2012 a également été marqué par le lancement par les gouvernements norvégien et suisse de l'Initiative Nansen, dont l'Iddri est partie prenante du comité consultatif et qui vise à mettre en place un programme international pour la protection des populations contraintes par des catastrophes naturelles à fuir à l'étranger. Les promoteurs de cette initiative espèrent qu'elle contribuera à l'avancement d'un accord international.

Fin 2012, L'Iddri a également publié en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) le nouvel opus de *The State of Environmental Migration*, un état des lieux des migrations environnementales dans le monde, réalisé à partir de contributions d'étudiants de l'École des affaires internationales de Sciences Po (PSIA).

En 2013, le travail de l'Iddri devrait encore s'intensifier : dans le cadre du projet MOBGLOB (Mobilité globale et gouvernance des migrations), coordonné par le Centre d'études et de recherches internationales (CERI, Sciences Po) et financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui examinera la gouvernance mondiale des migrations – l'Iddri organisera un atelier expérimental et prospectif sur la liberté de circulation dans le monde ; le projet MECLEP, coordonné par l'OIM et financé par la Commission européenne, vise pour sa part à la réalisation d'études empiriques approfondies, qui comprendront pour la première fois une dimension quantitative – l'Iddri sera le coordinateur scientifique des recherches du projet. ■

Quels projets de transformation pour l'agriculture ?

Les débats nationaux et internationaux sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation s'accordent sur le fait que la période de la révolution verte est révolue. Dans ce contexte, l'édition 2012 de *Regards sur la Terre – Développement, alimentation, environnement : changer l'agriculture ?* a permis de faire le point sur l'ensemble des raisons sociales (le défi de l'emploi en Afrique, par exemple), économiques (la viabilité du développement des petites exploitations agricoles) et environnementales (la dépendance du secteur aux énergies fossiles et à des écosystèmes fragilisés par les dégradations pour partie liées à l'agriculture elle-même) pour lesquelles il est nécessaire de définir un nouveau projet de modernisation pour l'agriculture et pour l'ensemble du système alimentaire, c'est-à-dire en tenant compte aussi des freins et des leviers au changement situés en amont de la production primaire (fournisseurs de connaissances ou d'intrants) et en aval de celle-ci (transformateurs, distributeurs, consommateurs). Divers projets de transformation ont émergé : de l'agro écologie, qui appelle à refonder le système alimentaire sur davantage de prise en compte des cycles et équilibres naturels, mais aussi plus d'autonomie et de subsidiarité, à la révolution verte ajustée, qui reconduit le modèle des quarante dernières années en recherchant l'efficacité maximale dans l'usage des intrants chimiques. Il faut faire changer l'agriculture, tout le monde en convient, mais dans quelle direction ?

En 2012, c'est le concept de *sustainable intensification* (ou « intensification durable ») qui a fait florès. Il traduit particulièrement bien le cadrage actuellement dominant des questions agricoles et alimentaires, qui considère comme une priorité la nécessité de produire plus, partout, pour assurer les équilibres alimentaires à l'échelle mondiale, d'où l'insistance sur la notion d'intensification ; mais qui laisse ainsi au second plan les questions d'accès à l'alimentation, pourtant reconues comme largement aussi prioritaires pour la sécurité alimentaire. Ce cadrage témoigne aussi du resserrement de la question environnementale autour de la notion d'efficacité de l'usage des ressources, qui converge également vers une focalisation sur l'objectif unique d'augmentation des rendements, alors que les gains d'efficacité obtenus ne garantissent pas que la pression totale sur l'environnement ne va pas continuer

à augmenter, qu'il s'agisse de biodiversité ou de qualité de l'eau, par exemple. Ce cadrage fait de plus implicitement l'hypothèse que l'augmentation des rendements est un indicateur fiable de l'amélioration de la situation socio-économique des agriculteurs, ce qui semble raisonnable en Afrique sub-saharienne où les niveaux de productivité sont actuellement très bas, mais plus controversés ailleurs.

Ce cadrage est cependant aussi considéré par de nombreux experts et acteurs comme une manière de ne pas remettre en cause le paquet technologique de la révolution verte et la structure des organisations qui l'ont portée. Est-il vraiment utile d'opposer ce modèle de continuité à des modèles alternatifs comme celui de l'agro écologie ? Faut-il plaider plutôt pour

Pour quelles agricultures restera-t-il de l'eau ?

Les contraintes qui pèsent sur les ressources en eau, au Nord comme au Sud, figurent parmi les enjeux majeurs du développement durable. Un rapport réalisé par l'Iddri pour l'OCDE (« Prospectives sur la demande mondiale d'eau agricole »), mais aussi le dossier « Eau et sécurité alimentaire » du *Déméter 2013 - Économie et stratégies agricoles* (coordonné en collaboration entre l'Iddri et la Fondation Agricultures et Ruralités dans le monde) en identifient la dimension éminemment politique, celle de l'inévitable partage d'une ressource rare, qui invite à repenser les modèles de développement et les modes de régulation. C'est également la problématique développée par l'édition 2012 du *Rapport européen sur le développement*. Cette réflexion a particulièrement marqué en 2012 le Forum mondial de l'eau à Marseille, au travers du concept de « nœud gordien » (ou « nexus ») entre l'eau, l'alimentation et l'énergie. Ainsi définie comme enjeu de sécurité d'approvisionnement en services essentiels (alimentation, énergie, eau potable), la rareté de l'eau pourrait constituer un argumentaire puissant pour repenser les modèles de développement des territoires et les modèles d'affaires. La stratégie "A ressource efficient Europe" de la Commission européenne fait le pari de pouvoir ancrer l'agenda environnemental dans cette perspective, en période de crise économique structurelle. La capacité de cet argumentaire de rareté des ressources à convaincre reste toutefois encore à évaluer.

Transformations des systèmes alimentaires

Comment rendre les systèmes alimentaires plus durables ? Quelles politiques publiques et initiatives privées mettre en œuvre dans cet objectif de refonte des modes de production, de distribution et de consommation ? Quels sont les leviers de changement du système agroalimentaire pour satisfaire aux exigences et intérêts des différents acteurs de la filière alimentaire, dans un souci de durabilité ?

Au niveau européen, à l'occasion d'un atelier organisé en novembre 2012 à la Commission européenne auquel l'Iddri a participé, le besoin de développement d'une politique alimentaire européenne durable visant à utiliser les ressources de façon efficace – et donc à réduire les pertes et gaspillages –, a été souligné. Cette politique devra notamment s'appuyer sur la diversité des modèles de production et sur l'innovation dans des modèles alternatifs.

Alors que des processus expérimentaux d'affichage environnemental sont en cours en France conformément aux lois Grenelle, l'Iddri et l'Ambassade de Nouvelle-Zélande ont organisé en avril et octobre 2012 deux ateliers sur la manière dont la communication vers le consommateur d'informations sur l'impact environnemental des produits peut conduire l'ensemble de la filière vers plus de durabilité. Ces ateliers, rassemblant des acteurs en controverse forte, ont permis de faire émerger les zones de convergence et de divergence, portant notamment sur la gouvernance internationale de ces initiatives privées, souvent issues du secteur de la distribution, mais aussi sur les incitations à leur développement. Le pouvoir de marché semble jouer un rôle

crucial pour transformer les systèmes alimentaires : mais quel est le rôle de la puissance publique ? S'appuyer sur les acteurs dominants pour faire basculer les filières vers un modèle durable ? Protéger les acteurs les plus petits qui misent sur les démarches de durabilité dans une logique de différenciation ?

Enfin, à l'échelle des collectivités locales et des territoires, les intervenants au colloque international "Hungry City" (décembre 2012, co-organisé par l'Iddri) ont recensé nombre d'initiatives émergentes créant de nouvelles politiques alimentaires, locales et recherchant l'autonomie. L'adoption de circuits courts entre producteurs et consommateurs y apparaît notamment comme une voie privilégiée de modernisation des systèmes alimentaires. Toutefois, ces initiatives se déploient-elles uniquement à l'échelle de « niches » ou peuvent-elles initier une transformation plus globale et systémique ?

Parallèlement à ces travaux, et dans le cadre des activités de la Chaire développement durable de Sciences Po et de son partenaire l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'Iddri a mené une réflexion transversale sur le rôle des dispositifs de sécurité sanitaire dans cet objectif de transformation durable des industries agroalimentaires. Comment les systèmes alternatifs comme les filières mondialisées font-ils face aux enjeux de sécurité sanitaire ? Cette question des nouveaux risques et besoins de contrôle et de régulation constitue un champ de recherche prioritaire, et se trouve au cœur de l'objectif de modernisation et de durabilité des systèmes alimentaires.

un véritable « changement systémique » ? Ne risque-t-on pas, ce faisant, de polariser inutilement le débat sur une opposition qui pourrait paraître moins prioritaire que le plaidoyer pour le retour des investissements en agriculture ? En 2012, l'Iddri s'est attaché à mettre en évidence les raisons pour lesquelles il est légitime de penser dès aujourd'hui en termes de changement de trajectoire les orientations des politiques publiques ou des investissements agricoles, en faisant référence tant au contexte européen qu'au contexte africain. Deux papiers d'analyse¹ illustrent ainsi la pertinence d'une analyse en termes de transition, la stabilité du régime sociotechnique en place ne permettant que des ajustements marginaux, alors que

d'autres modèles alternatifs et émergents ne bénéficient pas des mêmes moyens pour faire leurs preuves.

Il apparaît nécessaire de pouvoir diversifier les pratiques, les systèmes et les modèles, à la fois dans la logique de garantir activement le maintien de toutes les options ouvertes (ce qu'une neutralité passive face aux modèles serait loin de permettre), mais aussi parce que la diversité à toutes les échelles apparaît raisonnablement comme un atout face aux défis environnementaux et sociaux de la période qui s'ouvre. Cette analyse interroge ainsi les principales décisions stratégiques en matière agricole et alimentaire à toutes les échelles du système. Comment construire une politique de recherche (celle des centres du groupe consultatif sur la recherche agronomique internationale, le CGIAR, ou la stratégie Horizon 2020 de l'Europe) qui donne toutes leurs chances aux différentes trajectoires d'innovation ? Comment gérer le portefeuille

1. Egal, C. (2012). « Sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne : faut-il une rupture dans le modèle agricole ? », Iddri, *Policy Brief* n°04/12, et Gravey, V. (2012). « Moving away from business as usual in agriculture ». Iddri, *Working Papers* n°10/12.

de projets de l'aide au développement dans un tel contexte ? Quels sont les instruments d'intervention des politiques agricoles pour faciliter la transition ou, pour le moins, l'exploration de la diversité des modèles potentiellement pertinents ? Comment s'assurer qu'on évite les pertes irréversibles de diversité (qu'il s'agisse des pratiques, des savoir-faire, de l'agro-biodiversité ou de la biodiversité en général) ?

L'Iddri a porté ces interrogations et cette remise en question d'un faux consensus autour du concept de *sustainable intensification* dans les principaux forums politiques où cette question était posée. Outre le cercle très spécialisé de la réforme de la recherche agricole internationale pour le développement (*lire encadré* « Prospective agricole et recherche agronomique internationale », p. 17), où son cadre d'intervention est établi depuis 2010, l'Iddri a consolidé en 2012 sa visibilité dans le débat sur les politiques européennes et dans les discussions agricoles globales.

À l'échelle européenne (*lire fait marquant* « Agriculture européenne : durabilité, compétitivité ? », p. 18), l'Iddri s'est mis en capacité tant d'être invité à discuter des propositions de la Commission (sur la réforme de la politique agricole commune [PAC] et sur la définition d'une politique de l'alimentation durable) que d'inviter les acteurs européens du débat sur la PAC à une réflexion stratégique pour renouveler de fond en comble la manière de faire entrer les enjeux environnementaux dans la politique sectorielle agricole, après l'échec plus que probable des propositions de verdissement comme outil d'incitation au changement systémique. L'Iddri a ainsi préparé les conditions d'une véritable capacité d'intervention sur les systèmes alimentaires européens, à partir d'analyses centrées sur une compréhension prospective des trajectoires de transformation des systèmes agricoles et sur une étude des opportunités ou des contraintes stratégiques inscrites dans le contexte global (négociations commerciales ou environnementales).

L'implication de l'Iddri dans le débat européen est également une condition pour pouvoir intervenir de manière pertinente et légitime sur les questions de coordination internationale et dans les grands forums multilatéraux. La capacité d'échanger avec les acteurs qui, dans d'autres régions du monde, travaillent à faire changer les systèmes alimentaires vers des trajectoires plus durables constitue également la base d'une construction de la confiance entre acteurs globaux. À cet effet, l'Iddri a contribué à la mise en lisibilité des changements des politiques agricoles dans diverses régions par des papiers

Prospective pour la recherche agricole mondiale

La recherche agronomique internationale est au cœur du débat sur l'avenir de l'agriculture et des systèmes alimentaires. La gouvernance de cette recherche est en pleine transformation, afin de faire plus de place aux demandes exprimées par les agriculteurs, notamment des pays du Sud. L'année 2012 a été marquée par l'organisation de la 2^e Conférence mondiale sur la recherche agricole pour le développement (GCARD), à Punta del Este en Uruguay, où l'Iddri a participé à l'animation d'un atelier sur la prospective. Le *Foresight* (« prospective ») a connu auprès des participants à la conférence un succès réel mais ambigu tant se profilent des conflits et des luttes d'influence autour de l'utilisation de ce terme. Il est pourtant essentiel de prendre au sérieux ces processus opérationnels qui visent à faire de la prospective le levier par lequel une discussion participative mondiale sur la recherche pourrait influencer les changements et les innovations sociotechniques en agriculture. À la suite de cette conférence, l'Iddri participe à l'animation d'une *forward-thinking platform* entre les différentes approches prospectives afin d'identifier les divergences et les convergences entre spécialistes pour améliorer la pertinence et l'impact de la recherche internationale.

d'analyse², l'organisation d'événements (leçons de l'expérience indienne) ou la mise en regard d'expériences diverses (dans *Regards sur la Terre*, entre reconstruction des politiques agricoles latino-américaines et comparaisons des politiques européenne et américaine).

L'Iddri a aussi profité de la conférence Rio+20 pour investir les réseaux et les forums globaux sur l'agriculture, et participé à de nombreux événements avec des acteurs tels que la FAO (organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation) ou l'IFOAM (fédération internationale des mouvements de l'agriculture biologique). Si la mise en réseau et la poursuite des discussions a été productive à Rio+20, on ne peut en dire autant de la négociation elle-même. Comme la plupart des sujets globaux, la sécurité alimentaire a fait l'objet d'une section particulière dans le texte négocié. Il apparaissait particulièrement important qu'outre la réaffirmation d'un objectif de résultat en matière de sécurité alimentaire, ce texte ne soit pas l'occasion d'ériger

2. Schwoob, M.-H. (2012). « Sécurité alimentaire en Chine : quels arbitrages ? Quels acteurs ? », Iddri, *Working Papers* n°22/12, et Word, J. (2012). « Greening the Farm Bill: how the budget deficit and the health crisis can support green policy », Iddri, *Working Papers* n°12/12.

Agriculture européenne : durabilité, compétitivité ?

Malgré le contexte de désinvestissement en agriculture à l'échelle globale, les politiques agricoles, nationales ou régionales, demeurent des outils forts de planification stratégique des productions et des pratiques agricoles. Alors que les négociations sur la réforme de la PAC semblent se focaliser sur la minimisation des contraintes pour maximiser la production à défaut de définir des mesures incitant à transformer les modèles de production, l'Iddri a poursuivi sa réflexion, aux niveaux national et européen, autour de la question « comment produire autrement ? ».

À l'occasion d'un colloque international organisé en février 2012 par la Chaire Développement durable de Sciences Po et son partenaire Proléa, plusieurs experts français et européens ont débattu des contours des politiques agricoles qui prendraient en compte les défis environnementaux. Stéphane Le Foll, alors élu au Parlement européen, a appelé à un changement systémique pour se diriger vers des modèles de production agricole moins consommateurs d'énergie ou de pesticides tout en ayant une production suffisante et compétitive. Une fois nommé ministre de l'Agriculture, il a d'ailleurs lancé deux missions d'envergure afin d'identifier les leviers permettant le développement de nouveaux modèles agricoles pour préparer la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt prévue fin 2013. L'Iddri participe, dans le cadre de la mission confiée à Marion Guillou, à un groupe de travail sur la transition vers des pratiques agricoles et des filières doublement performantes.

L'Iddri a également porté le message de la nécessité d'un changement systémique pour assurer la sécurité alimentaire en Europe et dans le monde au cours d'une conférence organisée par la Commission européenne à Bruxelles, « la PAC à l'horizon 2020 », en juillet 2012. Cette conférence a fourni un forum pour la société civile afin de discuter les propositions de réformes de la PAC adoptées par la Commission en 2011. Dans cette même perspective, l'Iddri a organisé un atelier à Bruxelles autour de la DG Environnement et d'acteurs de la société civile européenne sur l'intégration de la biodiversité dans la PAC. Cette question pose en effet problème tant dans le « verdissement » proposé du premier pilier que dans la définition des objectifs du second pilier. Le partenariat de l'Iddri avec le réseau d'experts du Forum européen sur la conservation de la nature et le pastoralisme a conduit à la production de deux contributions au débat, présentées à Bruxelles. Elles portaient sur les obstacles et les leviers au niveau international de la prise en compte de la biodiversité dans la PAC et sur le rôle central des productions animales ainsi que des prairies permanentes pour la protection de la biodiversité. Une des conclusions de l'atelier a notamment mis en avant la nécessité de produire un argumentaire alternatif aux discours de l'intensification durable de la production agricole, questionnant ainsi l'impératif de produire plus en Europe. L'importance de ce débat confirme l'intérêt pour l'Iddri de conserver un axe majeur d'étude sur les politiques agricoles.

en norme l'un des modèles actuellement en controverse comme le seul ou le meilleur moyen d'y parvenir. Si le texte reste ambigu et semble correspondre au cadrage de *sustainable intensification*, il n'enferme pas totalement dans la poursuite du modèle technique de la révolution verte. Il est frappant de voir que les journées de dialogues organisées avec la société civile à l'initiative de la présidence brésilienne ont produit des recommandations qui mettent de manière beaucoup plus ambitieuse les consommateurs et non plus seulement les producteurs au cœur de l'enjeu de la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables.

En outre, le texte final mentionne que le Comité de la sécurité alimentaire et de la nutrition (CSA), placé auprès de la FAO et de l'Assemblée générale des Nations unies, pourra être le lieu d'animation d'évaluations nationales en matière de production agricole durable et de sécurité alimentaire. Le CSA semble être

un forum particulièrement intéressant d'expérimentation démocratique à l'échelle globale, au service de la transition de nos systèmes alimentaires. Il ne faut cependant pas se faire d'illusions sur sa capacité d'influence face aux enjeux liés aux échanges commerciaux internationaux. Ces questions de gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire feront l'objet d'un travail de recherche pour l'Iddri en 2013. Celui-ci pourra s'inspirer de l'impulsion de créativité dont a fait preuve un groupe d'étudiants de Sciences Po, qui a préparé une série de recommandations innovantes pour la conférence « La fin de la faim en 2050 ? » (mai 2012) co-organisée par l'Iddri, l'INRA et le Cirad avec Universciences. Transparence, démocratisation, prise en compte des rapports de force, gestion de la transition : le souffle de ces propositions donne espoir et retrouver une capacité d'agir et faire changer nos systèmes alimentaires ; il ouvre la voie aux prochains travaux de l'Iddri sur ce sujet. ■

Gouvernance des océans et financement : les défis de la biodiversité

Au niveau international, 2012 a notamment été marquée par la 11^e Conférence des Parties (CdP) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui s'est tenue à Hyderabad (Inde). Se présentant comme celle du retour à la normale¹ après le retentissement quelque peu inhabituel qui avait entouré la précédente, à Nagoya en 2010, la 11^e CdP a été l'occasion de faire le point sur « l'héritage de Nagoya ». Cet héritage est demeuré en 2012 au centre de l'attention de l'Iddri, avec en particulier une contribution maintenue à l'analyse des enjeux liés à la future entrée en vigueur du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (*lire fait marquant* « L'accès et le partage des avantages au cœur d'un tissu complexe de négociations internationales », p. 20). De façon plus large, l'Iddri a déployé ses efforts sur deux axes clés du Plan stratégique et de ses vingt objectifs pour 2020 (dits « cibles d'Aichi ») : les approches économiques de la biodiversité, et la gestion des océans et zones côtières.

Sur le premier, l'Iddri a apporté les dernières pierres à son projet de recherche sur l'utilisation des évaluations économiques de la biodiversité (*lire fait marquant* « De l'utilisation des évaluations économiques de la biodiversité », p. 22), même si quelques publications de valorisation sont encore attendues en 2013. Au-delà, a débuté en 2012 le projet Invaluable, coordonné par l'Iddri dans le cadre de l'ERA-Net Biodiversa. Associant une dizaine de partenaires européens, il vise à étudier divers aspects des instruments dits « de marché » pour la biodiversité, dont leurs fondements théoriques, leur apparition dans la doctrine, leurs effets sur les motivations des acteurs et les politiques publiques, ainsi que leurs impacts environnementaux et sociaux. Les mécanismes de paiements pour services écosystémiques, dans toute leur diversité, font notamment l'objet d'une attention particulière de la part de l'Iddri, qui a mené fin 2012 une étude de cas approfondie sur l'île de Java en Indonésie.

Il est plus que jamais crucial de mieux comprendre ce que sont en pratique ces instruments « de

Agir face à l'acidification des océans

L'acidification des océans menace la biodiversité marine. Elle a ou aura des répercussions directes sur certains secteurs d'activité (pêche, aquaculture, tourisme...), et des effets indirects sur de vastes pans de l'économie mondiale. Il est donc important d'étudier les options dont nous disposons pour y faire face, selon deux voies. D'une part, l'acidification peut-elle changer la donne dans les négociations climat ? D'autre part, la lutte contre l'acidification des océans se limite-t-elle à la gestion de la concentration en CO₂ atmosphérique ?

Afin d'instruire ces questions interdisciplinaires à l'interface science-politique, l'Iddri a coordonné une équipe internationale d'experts d'horizons variés (Center for Ocean Solutions de Stanford, CNRS, UICN...) qui a apporté des éléments de réponse opérationnels dans quatre directions : empêcher l'acidification de se produire ; renforcer la résilience des écosystèmes ; adapter les activités humaines ; remédier à l'acidification lorsqu'elle s'est déjà produite. Les résultats, publiés dans un *policy brief*¹, ont également été mis en discussion en public lors d'une séance du SDDEE².

1. Billé, R., Kelly, R., Biastoch, A., Harrould-Kolieb, E., Herr, D., Joos, F., Kroeker, K., Laffoley, D., Oschlies, A., Gattuso, J.-P. (2012). "Ocean acidification – What can we do?", Iddri, *Policy Briefs* n°17/12.

2. "Taking action against ocean acidification", séance du séminaire Développement durable et économie de l'environnement (SDDEE), 18 décembre 2012, Paris.

marché » ou « innovants » dans la mesure où ils sont au cœur de ce qui reste comme le « maillon faible » du *deal* de Nagoya : la stratégie de mobilisation des ressources financières². L'engagement pris *in extremis* à Hyderabad d'un doublement des flux financiers internationaux destinés à la protection de la biodiversité d'ici 2015 par rapport à la moyenne 2006-2010 repose en effet largement sur l'espoir que les sommes additionnelles à affecter à la biodiversité ces prochaines années puissent non pas être ponctionnées sur les budgets des États donateurs – pour la plupart en crise –, mais générées par d'autres mécanismes, au

1. Billé, R., Chiarolla, C., Druel, E., Pirard, R., Rochette, J. (2012). « La 11^e Conférence des Parties à la CDB : retour à la normale à Hyderabad ? », Iddri, *Policy Briefs* n°14/12.

2. Lapeyre, R., Pirard, R., Kleitz, G. (2012). "Resource Mobilisation for Aichi Targets: ambiguous lessons from research on market-based instruments", Iddri, *Policy Briefs* n°15/12.

L'accès et le partage des avantages au cœur d'un tissu complexe de négociations internationales

S'appuyant sur une expertise solide des questions de gouvernance internationale de la biodiversité, plus particulièrement celles ayant trait à l'accès et au partage des avantages (APA) issus des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, l'Iddri a contribué à décrypter les enjeux des engagements pris *via* l'adoption du Protocole de Nagoya lors de la 10^e Conférence des Parties (Cdp 10) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010, et à en faciliter la mise en œuvre. Ainsi, dans le cadre de la CdP 11 qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) en octobre 2012¹, l'Iddri a organisé, en partenariat avec L'Oréal, un *side event* intitulé « Mettre le mécanisme APA au service de la conservation de la biodiversité ». Une étude approfondie a également été produite sur ce sujet ; sa publication est attendue en 2013.

Par ailleurs, l'Iddri, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères, a entrepris en 2012 une vaste analyse des enjeux des négociations relatives à l'accès et au partage des avantages dans le contexte de la future entrée en vigueur du Protocole de Nagoya². L'objectif de l'étude est de faire un état des lieux des négociations

en cours ou projetées concernant l'APA et d'explorer leurs relations avec les négociations en matière de propriété intellectuelle.

Pour ce qui concerne les zones situées au-delà des juridictions nationales, la bio-prospection n'avait pas été envisagée au moment de l'élaboration de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). Conformément au principe de liberté de la recherche scientifique, le partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques marines (RGM) n'est donc toujours pas réglementé au niveau international. Historiquement et à la lumière des normes d'APA désormais inscrites dans la CDB et son Protocole de Nagoya, cette situation est perçue comme inéquitable et injuste, particulièrement pour les pays dont la capacité d'entreprendre des activités de recherche océanographique et de bio-prospection marine est limitée ou inexistante. Afin de combler cette lacune, l'une des options à l'étude est le développement d'un nouvel instrument international sous l'égide de la CNUDM qui comprendrait notamment des dispositions sur le partage des avantages dérivant de l'utilisation des RGM. L'Iddri a contribué en 2012 au Groupe de travail chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale en y apportant une expertise unique combinant droit de la mer, APA et droits de propriété intellectuelle.

1. Billé, R., Chiarolla, C., Druel, E., Pirard, R., Rochette, J. (2012). « La 11^e Conférence des Parties à la CDB : retour à la normale à Hyderabad ? », Iddri, *Policy Briefs* n°14/12.

2. Chiarolla, C. (2013, à paraître). « Relations et enjeux des négociations relatives à l'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles, et au partage des avantages, dans le contexte du Protocole de Nagoya », Iddri, *Studies*.

potentiel aujourd'hui très incertain. Mais remplir plus vite ou par d'autres moyens un panier percé par les centaines de milliards d'euros alloués chaque année en soutien à des activités économiques nuisibles à la biodiversité ne saurait constituer une solution. Objectif emblématique des cibles d'Aichi, la suppression de ces subventions dommageables a donc fait l'objet de la conférence annuelle que l'Iddri co-organise avec la Fondation d'entreprise Hermès³.

Sur le second point, l'attention internationale aujourd'hui portée à la gestion des océans et des zones côtières vient par ailleurs conforter un choix stratégique de l'Iddri qui en a fait depuis de nombreuses années un axe de travail prioritaire. C'est que les océans et les côtes constituent une source exceptionnelle de biodiversité,

de plus en plus menacée par la diversité et l'intensité des activités humaines. La littoralisation des sociétés et des activités économiques a des effets majeurs sur l'intégrité des écosystèmes marins et sur l'ensemble des services écosystémiques associés. Parallèlement, les frontières océaniques sont sans cesse repoussées, et l'on assiste à une exploitation toujours plus intense, lointaine et profonde des ressources marines, qu'elles soient halieutiques, minérales ou génétiques. Or, sur terre comme sur mer, à échelle globale comme locale, les réponses apportées par la communauté internationale restent insuffisantes pour en assurer la conservation et l'utilisation durable.

Le programme Biodiversité a poursuivi ses efforts visant à soutenir la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Méditerranée et dans le sud-ouest de l'océan Indien. Ses travaux ont mis en évidence le caractère déterminant non seulement du contenu des

3. Pirard, R. (2012). « Politiques contre nature ? Vers une réforme des subventions néfastes pour la biodiversité », Iddri, *Policy Briefs* n°11/12.

textes adoptés au niveau régional⁴, mais encore de leur portée normative, des mécanismes de contrôle de la mise en œuvre, voire de sanction, et de la façon dont États et acteurs s'en saisissent⁵. L'Iddri a aussi soulevé la question cruciale des capacités institutionnelles⁶, organisationnelles et individuelles de mise en œuvre, les a analysées et a contribué à les développer⁷ au niveau régional ainsi que dans les États concernés. Ayant notamment facilité, par ses travaux dans le cadre du projet Protogizc soutenu par le Plan d'action méditerranéen et le ministère de l'Écologie, la ratification du protocole GIZC en Méditerranée par la Croatie⁸ et le Montenegro, l'Iddri a poursuivi en 2012 ses activités d'accompagnement des États, et notamment du Liban, sur le chemin d'un développement côtier plus durable.

Mais le grand enjeu en matière de gouvernance marine a sans aucun doute été, en 2012, la protection de la biodiversité en haute mer, qui couvre plus de la moitié de la surface de la planète. S'appuyant notamment sur un partenariat initié l'année précédente avec l'Agence des aires marines protégées, l'Iddri a activement œuvré à décrypter et influencer les nombreux rendez-vous internationaux, depuis Rio+20 jusqu'à l'Assemblée générale des Nations unies en passant par Hyderabad⁹, qui ont traité de la gouvernance des zones situées au-delà de la juridiction nationale. Rio+20 a en effet attiré l'attention politique sur la nécessité de trancher un débat qui avait tendance à s'enliser dans les couloirs des Nations unies : faut-il ou ne faut-il pas ouvrir une négociation internationale sur un éventuel accord de mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer spécifiquement dédié à la haute mer ? Si la communauté internationale n'a pas répondu à cette question à Rio, au moins a-t-elle fixé une limite à ses atermoiements puisqu'une décision devra être prise avant fin 2014. Au cœur d'un débat à la fois très politique et très technique portant sur les quatre piliers du *package deal* (aires

Mieux encadrer l'exploitation offshore

Les derniers accidents survenus sur des plateformes pétrolières et gazières offshore (Australie, Montara, 2009 ; États-Unis, Deepwater Horizon, 2010 ; Chine, Penglai 19-3, 2011) ont révélé l'ampleur des risques causés par les activités extractives sur l'environnement marin et côtier. Face au développement considérable des forages en milieu profond et ultra-profond, il devient donc urgent de renforcer le cadre de régulation de ces activités, aujourd'hui lacunaire. C'est dans cette optique que l'Iddri a lancé en 2012 le projet « Vers une régulation internationale de l'exploitation pétrolière et gazière offshore », qui vise à nourrir les discussions et initiatives internationales pour encadrer les activités offshore et ainsi limiter leurs impacts sur le milieu marin. Le premier séminaire d'experts² organisé en mars à Paris a permis d'identifier des marges de progression possible du régime international. En 2013, l'Iddri poursuivra ces travaux en s'impliquant particulièrement auprès des systèmes régionaux qui, comme en Afrique de l'Ouest, s'engagent de plus en plus vers l'élaboration de règles visant à prévenir, réduire et maîtriser les pollutions provenant des activités extractives offshore.

1. Rochette, J. (2012). "Towards an international regulation of offshore oil exploitation. Report of the experts workshop held at the Paris Oceanographic Institute on 30 March 2012", Iddri, *Working Papers* n°15/12.

2. Soutenu par la Fondation Prince Albert II de Monaco, la Fondation MAVA et la Fondation FIBA.

marines protégées, ressources marines génétiques, évaluations des impacts environnementaux, développement des capacités et transfert de technologies), l'Iddri a publié plusieurs rapports et notes de synthèse. Ceux-ci sont venus nourrir les débats et faire des propositions notamment sur l'articulation possible des niveaux de gouvernance et les limites inhérentes à chacun. Un effort particulier a en l'occurrence visé à tirer toutes les leçons possibles des succès et échecs rencontrés par les initiatives prises à l'échelle régionale¹⁰, en l'absence de ce fameux accord de mise en œuvre dont seule une demi-douzaine d'États n'est aujourd'hui pas convaincue de la nécessité. Contribuer à ce que les discussions internationales débouchent sur des solutions porteuses d'espoir pour cette biodiversité d'une richesse exceptionnelle représente bien sûr une priorité forte de l'Iddri dans les deux ans à venir.

Enfin, fort de ses travaux d'analyse et de sa légitimité acquise sur la GIZC et la haute mer, l'Iddri a lancé en 2012 un nouveau projet, dédié à la

4. Rochette, J., Wemaëre, M., Billé, R., du Puy-Montbrun, G. (2012). « Une contribution à l'interprétation des aspects juridiques du Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée », PNUE, PAM, CAR/PAP.

5. Rochette, J., Billé, R. (2012). "ICZM Protocols to Regional Seas Conventions: What? Why? How?", *Marine Policy* 36(2012): 977-984.

6. Rochette, J., Billé, R. (2013, à paraître). "Bridging the gap between legal and institutional developments within regional seas frameworks", *The International Journal of Marine and Coastal Law*.

7. Rochette, J., Billé, R. (2012). "Strengthening the Western Indian Ocean regional seas framework: A review of potential modalities", Commission de l'Océan Indien / Union européenne / FFEM, Iddri, *Studies* n°02/12.

8. Rochette, J., du Puy-Montbrun, G. (2012). "Analysis of the Croatian legal framework in relation to the provisions of the Protocol on ICZM in the Mediterranean", Split: PAP/RAC.

9. Druel, E. (2012). « Les aires marines d'importance écologique ou biologique : le processus d'identification dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et les avancées possibles », Iddri, *Working Papers* n°17/12.

10. Druel, E., Ricard, P., Rochette, J., Martinez, C. (2012). "Governance of marine biodiversity in areas beyond national jurisdiction at the regional level: filling the gaps and strengthening the framework for action", Iddri, *Studies* n°04/12.

De l'utilisation des évaluations économiques de la biodiversité

Est-il réellement pragmatique de développer les évaluations économiques de la biodiversité ? La question reste curieusement sous-documentée, alors même que les méthodes d'évaluation font l'objet d'une littérature abondante depuis plusieurs décennies.

Pour tenter d'y répondre, l'Iddri, associé à AgroParisTech, Ecowhat et l'université Pierre-et-Marie-Curie, et avec le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès, a entrepris un travail d'identification des situations où des évaluations économiques de la biodiversité auraient eu une influence décisive sur des décisions. Orientée vers un très petit nombre de cas, bien connus et emblématiques au niveau international, l'équipe du projet a sélectionné deux d'entre eux. L'étude de la façon dont les évaluations économiques de la biodiversité sont utilisées à la Banque mondiale¹, en particulier pour contribuer aux calculs des taux de rentabilité interne des projets, a amené une première surprise : ces évaluations économiques, pas plus d'ailleurs que l'analyse économique formelle du projet, ne semblent souvent pas jouer de rôle décisif dans la prise de décision. Dans un second cas, il s'est agi de vérifier dans quelle mesure la Ville de New York avait effectivement évalué l'intérêt de préserver les services environnementaux sur le bassin versant rural des Catskills, d'où elle puise ses ressources en eau, et mis en œuvre un paiement pour services écosystémiques (PSE) « préventif », supposé plus rentable que la construction d'une usine de traitement de l'eau. Une analyse de la littérature disponible² laisse en fait penser (i) que New York n'a pas réellement fait face à une alternative entre la perte des services écosystémiques fournis par son bassin versant et leur conservation ; (ii) que la décision ne s'est pas appuyée sur un calcul coût-efficacité, mais sur un raisonnement plus général dont les termes économiques

étaient évidents ; enfin, (iii) que la stratégie mise en œuvre ne correspond que très partiellement à un PSE.

Face à ces cas loin de corroborer les attentes placées dans l'évaluation économique, une vaste revue bibliographique a été menée³, qui a permis de développer une typologie synthétique des utilisations envisagées par les auteurs, selon trois grandes catégories : évaluation décisive, *i.e.* pour une décision particulière (par exemple analyse coût-bénéfice d'une future infrastructure) ; évaluation technique, pour le réglage d'un instrument ou d'une politique déjà décidé (par exemple un schéma de paiement pour service écosystémique) ; évaluation informative, pour la décision en général (par exemple les travaux évaluant la valeur des services écosystémiques à l'échelle de la planète). Ensuite, la revue bibliographique a permis de constater que dans leur immense majorité, les auteurs font une référence évasive à une utilisation potentielle, mais ne traitent pas de cas particulier, pas plus qu'ils n'analysent véritablement la question de l'utilisation. Enfin, un ensemble d'hypothèses ont été formulées pouvant expliquer à la fois le peu d'utilisation qui est faite des évaluations économiques de la biodiversité en pratique, et les raisons pour lesquelles la question intéresse aussi peu les experts. L'une des conclusions principales de cette étude est que ces évaluations ne pourront véritablement influencer sur les décisions tant qu'elles seront menées dans une « logique d'offre » comme c'est le cas actuellement. Si, à l'inverse, elles sont réalisées en réponse à des besoins spécifiques et explicites d'acteurs aux prises avec des contextes décisionnels particuliers, et si elles déploient des méthodologies d'évaluation adaptées, alors elles auront une chance de contribuer à une meilleure prise en compte de la biodiversité par les acteurs publics et privés. Les résultats du projet, et en particulier la typologie des utilisations envisageables, devraient aider ces acteurs à mieux identifier et exprimer leurs besoins.

1. Haddad, A. (2011). « L'utilisation de l'évaluation économique pour la décision des bailleurs de fonds de l'aide publique au développement, dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité ». AgroParisTech-Ecowhat-Iddri.

2. Laurans, Y., Aoubid, S. (2012). « L'économie au secours de la biodiversité ? La légende des Catskills revisitée », Iddri, *Working Papers* n°14/12.

3. Laurans, Y., Rankovic, A., Billé, R., Pirard, R., Mermet, L. (2013). "Use of ecosystem services economic valuation for decision-making: questioning a literature blindspot". *Journal of Environmental Management* 119(2013): 208-219.

régulation internationale de l'exploitation pétrolière et gazière offshore (*lire encadré* « Mieux encadrer l'exploitation offshore », p. 21). Il a aussi coordonné un exercice international de synthèse

sur l'acidification des océans (*lire encadré* « Agir face à l'acidification des océans », p. 19) qui a mobilisé des idées, outils et concepts empruntant à plusieurs de ses programmes. ■

Quelle dynamique internationale pour le climat ?

En dépit d'une conjoncture économique difficile, l'année 2012 de l'énergie et du climat a été riche en événements et intense en réflexions. Il a cependant été plus question de transition énergétique que de lutte contre le changement climatique, et le cadre de ces débats et de ces actions essentiellement national – au mieux régional –, mais pas – ou peu – international. Ces deux tendances créent autant de risques que d'opportunités. Les négociations concrètes à l'échelle nationale sur la part des différentes sources d'énergie dans le bouquet énergétique ou sur les moyens de réduire les consommations énergétiques devraient permettre d'ancrer les discussions sur les politiques climatiques dans les réalités de terrain. Mais ces débats nationaux relèguent aussi souvent la dimension climatique au second plan, surtout quand ils portent principalement sur l'opportunité ou non d'exploiter les ressources fossiles non conventionnelles¹. De plus, la mise en place de stratégies nationales sans concertation internationale ne permet pas de tenir compte des gains potentiels de la coopération². Il en résulte inévitablement une ambition trop faible du point de vue des réductions d'émissions.

Débat français sur la transition énergétique

L'année 2012 a été marquée en France par le lancement d'un grand débat public sur la transition énergétique, dont les enjeux et les objectifs sont à la fois environnementaux (lutter contre le changement climatique et réduire les pollutions locales), économiques (réduire notre dépendance énergétique, gagner en compétitivité et créer des emplois) et sociaux (lutter contre la précarité énergétique).

La plupart des activités sur ce thème se dérouleront pendant l'année 2013. Mais l'Iddri a d'ores et déjà créé un Club Transition énergétique, rassemblant des acteurs privés (industriels et financiers) et publics (État et collectivités) et des experts. Ce club a pour vocation de créer un espace de discussion entre ses membres sur plusieurs points clés de la transition énergétique (financement, filières, gouvernance...), illustrés à

partir d'exemples piochés chez nos voisins européens, et pensés dans le cadre d'une transition énergétique européenne.

Paquet Énergie-Climat européen

En 2012, l'Union européenne (UE) a peiné à renforcer son actuel paquet Énergie-Climat (PEC), mais la discussion sur le prochain paquet a commencé. L'accord obtenu pour accroître les efforts d'efficacité énergétique, s'il contient un certain nombre de nouvelles mesures qui vont dans le bon sens, ne permettra sans doute pas d'atteindre l'objectif de 20% que s'est pourtant fixé l'UE. Les politiques de soutien aux énergies renouvelables sont remises en cause par plusieurs États membres, en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur ces pays, mais aussi d'erreurs initiales dans la conception de ces politiques. Et les multiples tentatives pour renforcer le signal prix du carbone envoyé par le système communautaire d'échange de quotas d'émissions

Fonds souverains : quelles opportunités pour l'économie verte ?

En 2008, 26 États et fonds souverains ont signé les accords volontaires dits « principes de Santiago » visant à augmenter la transparence et renforcer la bonne gouvernance de leurs stratégies d'investissements¹. Témoignant de la vitalité croissante d'une forme étatique d'intervention dans les affaires économiques, notamment au Moyen-Orient et en Asie, les fonds souverains détiendraient des fonds s'élevant en 2011 à quelque 3 000 milliards de dollars. Dans le cadre d'une réflexion sur la façon dont ce « capitalisme d'État » peut contribuer à la transition écologique, l'Iddri a publié plusieurs articles² interrogeant le rôle potentiel de ces fonds souverains, mais également celui des banques publiques d'investissement, banques nationales de développement et fonds de pension, dans le financement de la durabilité (infrastructures vertes, production énergétique décarbonée, etc.). Cette problématique d'investissements de long terme dans les technologies énergétiques vertes a notamment été portée par l'Iddri lors du World Future Energy Summit qui s'est tenu en janvier 2013 à Abu Dhabi.

1. Les arguments pour – compétitivité à court terme – ou contre – impact environnementaux de la fracturation hydraulique – oublient en général une composante essentielle : les émissions associées à leur exploitation.

2. Que ce soit grâce aux économies d'échelle ou aux effets d'apprentissage.

Renforcer la coopération franco-allemande pour la transition

Au croisement de ses activités françaises et européennes, l'Iddri a poursuivi en 2012 l'animation du dialogue franco-allemand sur la transition énergétique lancé en 2011¹.

Ce projet se construit sur un constat simple. Au-delà des divergences souvent mises en avant, force est de constater que la France et l'Allemagne partagent la même volonté de mettre en œuvre la transition énergétique et font face à des défis communs : la réduction de la dépendance aux importations d'énergies fossiles ; le déploiement d'un vaste programme d'efficacité énergétique autour de la rénovation des bâtiments ; la substitution du nucléaire – totale pour l'Allemagne, partielle pour la France – ; et le développement des énergies renouvelables.

Partant de ce constat, le dialogue franco-allemand porté par l'Iddri combine deux approches.

Premièrement, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. L'Iddri a publié plusieurs études et contributions au débat visant à apporter un éclairage sur des instruments précis ou à mettre en contexte les stratégies politiques respectives. Ce travail a notamment porté sur la comparaison des outils et politiques pour la rénovation énergétique, les modèles de financement de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables².

1. Avec la publication du cahier *Global Chance*-Iddri, « L'énergie en Allemagne et en France : une comparaison instructive » (2011), et l'organisation d'un séminaire d'experts franco-allemand.

2. Rüdinger, A. (2013, à paraître). « Rénover plus pour dépenser moins. La rénovation thermique du résidentiel privé en France et en Allemagne : regards croisés sur les outils politiques et financiers », Iddri.

Deuxièmement, les coopérations. L'Iddri a fait plusieurs propositions de coopération entre la France et l'Allemagne, visant à accélérer la transition énergétique dans les deux pays et plus largement en Europe : coopération industrielle, grâce à la mise en place de pôles de recherche et de compétitivité communs, notamment sur le solaire photovoltaïque ; coopération financière, grâce à un accord de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) et la banque Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) ; et coopération économique, grâce à un *green project bond* commun, sur l'éolien offshore ou le réseau électrique transfrontalier.

La célébration du 50^e anniversaire du traité de l'Élysée pour l'amitié franco-allemande a constitué le vecteur politique des différentes formes de coopérations techniques proposées par l'Iddri et ses partenaires³ dans le cadre de ce dialogue. La préparation du sommet a donné lieu à de nombreux échanges avec les administrations française et allemande pour inclure certaines propositions dans le texte de la déclaration officielle. Un événement, organisé à Berlin le lendemain du sommet, réunissant une quarantaine d'officiels, d'industriels et d'experts, a permis de lancer cette coopération sur l'efficacité énergétique. D'autres suivront en 2013, notamment sur les énergies renouvelables.

Rüdinger, A. (2012). « L'impact de la sortie du nucléaire sur le tournant énergétique allemand : éléments d'analyse », Iddri, *Working Papers* n°05/12.

3. Notamment l'IASS Potsdam, le DIW Berlin et le Bureau de coordination franco-allemand pour les énergies renouvelables.

(SCEQE), consécutif à son affaiblissement en raison de la crise, se sont toutes soldées par des échecs.

Il y a pourtant urgence à renforcer le PEC existant, et à le prolonger jusqu'à 2030, pour remettre l'UE sur la voie de la transition énergétique et climatique. Mais les efforts de réformes européens – notamment sur le marché carbone – ont jusqu'à présent pêché par court-termisme en opposant inutilement renforcement de la contrainte à court terme et prévisibilité à moyen terme³. Dans ce contexte, la réflexion de l'Iddri, avec d'autres *think tanks*, porte notamment sur : (1) l'amélioration de la cohérence entre les différents objectifs du paquet Énergie-Climat (réductions d'émissions, énergies renouvelables

et efficacité énergétique) ; (2) son renforcement grâce à une véritable politique européenne des infrastructures et de l'industrie ; et (3) la réforme du marché européen de l'énergie pour le rendre plus favorable à l'investissement.

En 2012, l'Iddri a animé sur ce thème deux séminaires : l'un à Bruxelles, avec le Center for European Policy Studies (CEPS), en présence des représentants de plusieurs directions de la Commission européenne (climat, énergie, entreprise) ; l'autre à Paris, en présence des représentants de plusieurs États membres (France, Allemagne, Royaume-Uni, Pologne).

Politiques climatiques et rééquilibrage macroéconomique chinois

En 2012, le développement de la Chine s'est accompagné de nombreux impacts négatifs, et a montré des signes inquiétants d'essoufflement, tant d'un point de vue social qu'environnemental

3. Guérin, E., Spencer, T. (2011). "Strengthening the European Union Climate and Energy Package - To build a low carbon, competitive and energy secure European Union", Iddri, *Studies* n°04/11.

et, plus récemment, économique. La nécessité d'un rééquilibrage macroéconomique, vers un mode de développement moins dépendant des exportations et de l'investissement public et plus respectueux de l'environnement local et global, est désormais largement admise, et l'État central s'y emploie activement, même si beaucoup reste à faire. Dans ce contexte, l'Iddri a tenté de faire le lien entre la question de la baisse de l'intensité carbone de l'économie chinoise et celle de son rééquilibrage macroéconomique (*lire encadré* « L'économie chinoise face aux changements climatiques », p. 25). En effet, si la baisse de l'investissement public, parfois jugé excessif – notamment dans les infrastructures intensives en énergies – pourrait contribuer à la baisse de l'intensité carbone, l'augmentation de la consommation intérieure pose un véritable défi.

Négociations internationales

À l'échelle internationale, l'année 2012 n'a permis de faire que de tous petits pas en direction du futur accord global et juridiquement contraignant qui doit être adopté en 2015, et mis en œuvre en 2020. L'accord obtenu à Doha, au Qatar, contient bien quelques avancées, mais largement insuffisantes : la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto a été adoptée, mais son efficacité sera faible, car il ne couvrira qu'une plus faible proportion (15 %) des émissions mondiales, le Japon et le Canada ayant définitivement renoncé à en faire partie ; la discussion sur l'architecture financière internationale a quant à elle continué à progresser, mais le Fonds vert pour le climat reste pour l'instant une coquille vide.

En 2012, les activités de l'Iddri dans le champ de la négociation internationale se sont concentrées sur la question du financement. Dans le cadre d'un projet avec l'Agence française de développement (AFD), et en coopération avec d'autres institutions financières multilatérales (Banque mondiale), régionales (banques interaméricaine, asiatique et africaine) et bilatérales (JICA), l'Iddri a contribué aux réflexions sur le Fonds vert pour le climat, avec deux principales recommandations : l'importance des intermédiaires dans l'architecture financière internationale⁴ ; et le besoin de compléter le soutien aux investissements par un financement des politiques publiques, notamment grâce à l'aide budgétaire⁵.

Toute l'attention et les espoirs sont en fait déjà concentrés sur 2015, qui sera le prochain grand rendez-vous des négociations internationales sur

L'économie chinoise face aux changements climatiques

La réflexion menée par l'Iddri sur la nécessité et les impacts d'un rééquilibrage macroéconomique de la Chine a pris forme dans plusieurs projets et papiers, discutés avec les autorités et les experts chinois¹ : analyse des enjeux du XII^e plan quinquennal, du point de vue de l'atteinte de l'objectif de baisse de l'intensité carbone de 40-45% en 2020 par rapport à 2005² ; et analyse des trajectoires passées et futures des émissions de gaz à effet de serre chinoises³. Par ailleurs, l'Iddri a poursuivi et développé ses activités plus spécifiques sur les systèmes pilotes de marchés carbone, en plein développement en Chine, grâce à un travail avec le gouvernement central⁴ et certaines provinces ou villes (Pékin, Shenzhen, etc.) : leçons tirées du marché carbone européen pour la mise en place des pilotes de marché carbone en Chine⁵ ; recommandations spécifiques sur la mise en place d'un système de mesure et de vérification.

1. Séminaires organisés avec la National Development and Reform Commission (NDRC), le National Center for Climate Change Strategy and International Cooperation (NCSC), l'université de Tsinghua, et l'université centrale des Finances.

2. Guérin, E., Wang, X. (2012). "Mitigation targets and actions in China up to 2020", Iddri, *Working Papers* n°01/12.

3. Bellevrat, E. (2012), "Which decarbonisation pathway for China? Insights from recent energy-emissions scenarios", Iddri, *Working Papers* n°18/12.

4. Grâce à des collaborations avec le State Information Center (SIC) et la Chinese Academy of Social Sciences (CASS).

5. Wang, X., Spencer, T. (2012). "Key challenges of EU ETS in 2012", Chinese Academy of Social Sciences (CASS).

le changement climatique. La France a déclaré officiellement sa candidature à Doha pour l'organisation de la Conférence des Parties en 2015, et devrait logiquement l'emporter, en l'absence d'autre candidature déclarée.

Vulnérabilité et adaptation aux effets du changement climatique

De nombreux aléas naturels ont marqué l'année 2012 (inondations et cyclones aux Philippines, tempête Sandy aux États-Unis, etc.), rappelant qu'aucun pays du monde n'est réellement à l'abri des risques naturels. Il est donc capital de mieux comprendre les mécanismes de la vulnérabilité et de l'adaptation des sociétés actuelles au changement climatique, tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

Soutenu par l'Agence nationale de la recherche, le projet CapAdapt analyse, à partir des cas du Bangladesh et des Kiribati, les déterminants et les formes de la capacité d'adaptation des sociétés face au changement climatique. Le but est, sur la base de connaissances empiriques, de montrer comment une meilleure compréhension de la capacité d'adaptation peut informer : (i) la mise en œuvre de politiques, plans et projets d'adaptation ; (ii) la répartition du financement

4. Valadier, C. (2011). "Key lessons from international financing mechanisms for the Green Climate Fund", Iddri, *Working Papers* n°18/11.

5. Guérin, E. (2013). "Climate Change Development Policy Operations and the Green Climate Fund", Iddri, *Working Papers* n°04/13.

Comment éviter la maladaptation au changement climatique

En novembre 2012, avec le soutien de la fondation Rockefeller, l'Iddri a co-organisé avec le Stockholm Environment Institute et le Center for Sustainable Development (Bangladesh) une conférence exceptionnelle¹ sur le concept de « maladaptation » au changement climatique.

Le changement climatique est l'une des menaces avérées les plus graves pour le bien-être et la sécurité des êtres humains. Il est donc devenu un enjeu politique majeur dans la plupart des pays. Même si l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre reste prioritaire et essentielle, beaucoup plaident également pour l'adoption urgente de politiques qui permettraient aux populations de s'adapter aux effets du changement climatique.

Selon les secteurs et les acteurs, cette notion d'adaptation prend une signification différente. Elle est souvent présentée comme une action tangible et quantifiable, pouvant être clairement définie et précisément planifiée. Mais, en réalité, le processus d'adaptation n'est jamais que le résultat d'un cumul d'activités conçues pour atténuer la vulnérabilité.

Cette confusion entourant le concept même d'adaptation n'est pas sans conséquences. Dans le meilleur des cas, des initiatives parcellaires engendreront quelques effets positifs. Dans le pire des scénarios, ce flou pourrait menacer l'aptitude des territoires à réussir leur adaptation, à court, moyen et/ou long termes, et aggraver ce faisant leur fragilité. Ce risque a été identifié sous le nom de « maladaptation ». Nous n'avons à l'heure actuelle pratiquement aucun outil permettant de prévoir si une stratégie d'adaptation produira ou non des effets contraires aux attentes – en un mot, si elle est ou non « mal adaptée ».

1. "“First, do no harm!” Avoiding maladaptation to climate change”, 6-10 novembre 2012, Bellagio (Italie).

Afin de tenter de combler cette lacune dans la recherche scientifique, cette conférence a réuni 16 experts de pays développés et de pays en développement avec deux grands objectifs en ligne de mire :

1. élaborer une définition innovante et exhaustive de la maladaptation au changement climatique. Pour l'instant, les scientifiques, les décideurs et les praticiens n'ont qu'une vision partielle et parfois extrêmement simpliste de ce que l'on entend par maladaptation. Dans son troisième rapport d'évaluation, le GIEC a défini la « mauvaise adaptation » comme « *tout changement dans les systèmes humains ou naturels qui, par mégarde, augmente la vulnérabilité aux stimuli climatiques ; une adaptation qui augmente la vulnérabilité au lieu de la diminuer* ». Depuis, rien n'a véritablement permis d'étoffer ou d'affiner cette définition. La conférence a permis de forger une définition claire et opérationnelle de la maladaptation, laquelle figure déjà dans le glossaire du 5^e rapport d'évaluation du GIEC : il s'agit d'un « *processus d'adaptation qui augmente la vulnérabilité au changement climatique et/ou limite les capacités ou les perspectives futures d'adaptation* ». Un document scientifique sur cette définition et les enjeux connexes est en préparation ainsi que deux *Policy Briefs* ;

2. proposer des directives pratiques pour conjurer le risque de maladaptation. L'équipe d'experts réunis lors de la conférence a jeté les bases d'un projet de directives, en profitant de cette assise conceptuelle nouvelle, pour les soumettre aux décideurs, aux praticiens et aux universitaires. Il s'agit d'identifier les écueils à contourner pour éviter une maladaptation. Ceci permettra de réfléchir aux critères concrets et aux valeurs en fonction desquels poser un diagnostic de maladaptation. Les travaux se poursuivent et des études de terrain sont prévues courant 2013.

international ; et (iii) l'analyse des déterminants des migrations « climatiques ».

Le projet VulneraRe, soutenu par la Fondation de France, porte sur la reconstitution des « trajectoires de vulnérabilité » des littoraux, dans le but d'alimenter les réflexions des acteurs sur les stratégies d'adaptation à mettre en place. Il repose sur une étude de cas (île de la Réunion) et une équipe interdisciplinaire (géographes, historiens, modélisateurs, juristes, politologues). L'année 2012, première année d'exercice du projet, visait la mise en place des partenariats sur place (avec le Conseil régional et l'Agence d'urbanisme de la Réunion notamment) et des bases scientifiques (constitution d'une base de données sur la vulnérabilité

et dépouillement des archives pour analyser les événements extrêmes des deux derniers siècles et les modes de résilience passés).

Enfin, dans le cadre du projet DEVAST (*lire encadré* « Les conséquences de Fukushima à l'épreuve des sciences sociales », p. 33), soutenu par l'Agence nationale de la recherche, l'Iddri a mené une enquête approfondie sur les conséquences de la triple catastrophe du 11 mars 2011 au Japon. Deux volets principaux ont été explorés : l'évacuation des populations (logiques, problèmes, responsabilités) et la reconstitution de la chaîne d'impacts de l'événement de façon à dresser une image complète des ramifications dans les domaines environnemental, économique, social et politique. ■

Lever les obstacles pour produire des villes durables

L'année 2012 a permis au Club Ville¹ de l'Iddri, lancé à l'automne 2011, de confirmer son utilité. Parti d'un constat partagé sur l'impasse du financement de la production urbaine, il s'est donné pour ambition de comprendre les raisons de cette situation et d'examiner des solutions éventuelles en adoptant une approche décloisonnée. Les travaux du Club Ville et du programme Fabrique urbaine ont ainsi notamment porté en 2012 sur les futures lois – et leurs débouchés politiques – traitant de la décentralisation, du logement et de la transition énergétique, qui représentent une opportunité à saisir pour engager une transition favorable au développement urbain durable.

Concernant la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités locales, elle s'avère être trop souvent un obstacle à la production de la ville durable. Ce problème est particulièrement criant en France, où les velléités de développement durable urbain portées par les législations successives (SRU, Grenelle...) sont largement émoussées par l'absence de pilotes bien identifiés pour les problématiques territoriales. La volonté commune de construire une ville plus durable se heurte à des interrogations pourtant légitimes : qui décide de quoi aujourd'hui ? Qui est responsable de quoi ?

Les mêmes constats et les mêmes questions s'appliquent au financement de la ville durable, élément clé de la production urbaine. À ce titre, la répartition des compétences entre l'État et les différentes collectivités territoriales est à repenser. En effet, l'État garde la main sur la fiscalité locale, tandis que les compétences, notamment la mise en œuvre des politiques d'aménagement (constructions de logements sociaux, rénovation urbaine, etc.) ont été décentralisées. Les communes, comme les autres collectivités locales, ont des contraintes juridiques et politiques fortes qui leur laissent en réalité peu de marge de manœuvre. Le pouvoir de l'État reste donc important, mais il est réparti de façon complexe entre six ministères ; Ville, Intérieur, Décentralisation, Logement et

Égalité des territoires, Écologie et Finances. En résulte un manque de maîtrise d'ensemble, de cohérence et de coordination dans les actions menées.

L'objectif d'une réforme en matière de compétences, de fiscalité et de financement de la ville durable ne doit pas consister uniquement en une relocalisation des compétences, mais doit aussi et surtout travailler sur la physiologie, c'est-à-dire mettre de l'intelligence dans les articulations entre niveaux, ce qui implique d'identifier des chefs de file et de pratiquer un arbitrage des responsabilités. Si le pouvoir urbain est aujourd'hui difficilement identifiable, c'est avant tout parce que les relations entre les acteurs du système ne sont ni fortes ni claires, et cette confusion dans la répartition des pouvoirs tend à accroître les inégalités territoriales.

La mobilité durable entre vulnérabilité énergétique, fiscalité et TIC

Les dépenses énergétiques pour la mobilité locale sont de plus en plus lourdes pour de nombreux ménages et dépendent pour beaucoup des choix d'aménagement. Cela a des implications importantes sur les politiques de mobilité durable, la planification du territoire et la question de la précarité, au-delà de sa seule composante logement¹. Les enjeux de précarité énergétique conduisent à examiner les dispositifs qui gèrent aujourd'hui cette vulnérabilité. Le mécanisme des « frais réels » a par exemple été analysé avec une double focale ville et fiscalité. L'étude² montre qu'une réforme de cette disposition permettrait de concilier progressivité du système fiscal, objectifs environnementaux et soutien aux ménages les plus contraints. La diffusion de ces idées auprès des groupes parlementaires a permis leur prise en compte sous la forme d'un amendement adopté sur le barème de remboursement. Enfin, une autre étude³ montre que l'apport des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la mobilité durable semble considérable, si elles s'inscrivent dans un mouvement de repositionnement des acteurs de la mobilité et de redéfinition des modèles économiques.

1. Le Club Ville regroupe des représentants de collectivités locales, des entreprises de services urbains et de mobilité, des aménageurs, des promoteurs, des constructeurs et des financeurs : ADCE, CDC, EDF, ERDF, EGIS (Villes et Paysages), EURALILLE (SPL), FNAU, GDF-Suez, Icade, Renault, Veolia, Institut Veolia Environnement, VINCI (Fabrique de la Cité, VINCI Construction).

1. Saujot, M. (2012). « La mobilité, l'autre vulnérabilité énergétique », Iddri, *Policy Briefs* n°05/12.
2. Chancel, L., Saujot, M. (2012). « Les «frais réels» : une niche fiscale inéquitable et anti-écologique ? », Iddri, *Working Papers* n°19/12.
3. Miroux, F. (2012). « Mobilité urbaine et technologies de l'information et de la communication (TIC) : enjeux et perspectives pour le climat », Iddri, *Studies* n°05/12.

Interroger la production de valeur urbaine

Les réflexions du Club Ville ont amené ses membres à s'interroger sur la question de la valeur des projets urbains. Les acteurs publics (État et collectivités locales) ne semblent plus en mesure de financer l'ensemble des besoins urbains (par exemple, en France, l'État lance le projet du Grand Paris sans réussir à boucler son financement), et les opérateurs privés recentrent leur positionnement (en tant que maîtres d'ouvrages) sur les produits urbains les plus rentables et les moins risqués, remettant en question les modes de production de la ville. Ainsi, le modèle classique, avec trois types de payeurs finaux (le propriétaire, le contribuable, l'usager) est mis à mal. Reporter la charge du financement sur le propriétaire final suppose qu'il soit en mesure de supporter des coûts élevés (ce qui entraîne des phénomènes de *gentrification*), et fait face au problème de l'effritement de la demande solvable. Ce sont alors les hypothèses de calcul de ce modèle économique qu'il convient de réinterroger, et ceci ouvre la voie à l'émergence d'autres modèles économiques, prévoyant notamment de rémunérer les effets externes de la production urbaine que l'on cherche à promouvoir (préservation de la biodiversité, mixité sociale, sécurité, etc.). L'étude « Mesurer et valoriser la création de valeur » produite par l'Iddri pose la question de la rentabilité de la production urbaine en visant, d'une part, à mesurer la création de valeur et, d'autre part, à réfléchir à une répartition équitable de la valeur urbaine créée afin d'assurer une péréquation entre acteurs prenant pleinement en compte une perspective globale, de long terme et durable.

La valeur urbaine se définit comme l'ensemble des bénéfices d'un projet – socio-économiques (génération de recettes fiscales, création d'emplois), énergétiques et environnementaux (réduction des consommations énergétiques, création d'espaces verts, etc.) – et l'ensemble de ses coûts – là aussi, économiques (investissement pour équipements publics, etc.), sociaux (*gentrification*) et environnementaux. Il s'agit ici d'identifier plus précisément les coûts et bénéfices des effets externes de la production urbaine, à la fois environnementaux (impacts sur la biodiversité, nuisances sonores, etc.), énergétiques et socio-économiques (sécurité, attractivité, amélioration d'accessibilité à l'emploi, etc.). Ce travail permet de ne pas de se focaliser uniquement sur les coûts, mais sur le rapport coûts/bénéfices. Il comporte deux phases : (i) un état des lieux des méthodes de mesure des externalités pour différents types d'externalités (notamment le bruit, la biodiversité) et à différentes échelles (bâtiment, quartier, agglomération) et des méthodes opérationnelles d'internalisation, ainsi que leur traduction juridique. Une attention toute particulière est portée sur les méthodes de monétarisation des externalités aussi bien environnementales et énergétiques que socio-économiques ; (ii) une application des méthodes identifiées à différents types d'opérations d'aménagement afin d'évaluer dans le temps la valeur créée sur différents périmètres, et d'analyser les modes de répartition de la valeur en questionnant les rapports de force entre acteurs et outils d'aménagement.

Il est apparu également nécessaire de s'interroger, en parallèle des questions de gouvernance, sur de nouveaux modèles économiques pour la ville durable. Celle-ci nécessite en effet un investissement important qui est, dans l'état actuel des finances aussi bien nationales que locales, très difficile à fournir. Dans ce contexte, la question de la mesure de valeur créée par la production urbaine, et de sa répartition, a fait l'objet d'un travail de recherche spécifique (*lire fait marquant* « Interroger la production de valeur urbaine », p. 28).

Identifier les obstacles à la production de la ville durable

Les travaux menés en lien avec le Club Ville ont permis d'identifier trois obstacles principaux à la production de la ville durable : (1) la répartition actuelle des compétences ; (2) l'organisation de la fiscalité et du financement urbains ; et (3) l'absence de planification stratégique.

1. Organisation des compétences

Les échelons de gouvernance du système français (État, région, département, intercommunalité, commune) ne sont pas hiérarchisés verticalement. L'édifice n'est pas organisé, en raison de l'interdiction de principe de tutelle d'une collectivité sur une autre. Pour les questions de planification urbaine, il n'existe pas de chefs de file clairement identifiés et la production urbaine apparaît éclatée et mal coordonnée. Cette spécificité française, ajoutée à celle du nombre important de communes, toutes dotées des pouvoirs d'urbanisme de base (autorisations individuelles et planification locale, exercice du droit de préemption), rend délicat le pilotage et implique des articulations faibles et peu lisibles entre les différents niveaux. Les consensus et compromis locaux, à la base des politiques d'urbanisme, ne permettent pas de mettre en place une politique à la hauteur des défis. Les politiques de logement et de maîtrise de l'urbanisation (par l'intermédiaire

des SCoT [schémas de cohérence territoriale]) ne peuvent, dans ce contexte, qu'apporter des évolutions mineures. L'absence de pilote implique qu'aucun acteur n'a une incitation à évaluer les coûts et bénéfices de grandes orientations d'urbanisation, et des calculs marginaux sont utilisés par chacun des acteurs au détriment du bénéfice global. De même, la dimension « captation de la rente urbaine » par la collectivité publique est aujourd'hui largement ignorée. Le phénomène de malthusianisme de certains élus se combine au « nimbyisme » (ou syndrome du « pas dans mon jardin ») des habitants, et provoque une incapacité à gérer certaines dynamiques territoriales fondamentales (centrifugation sociale en périphérie). Dans le système institutionnel actuel, cet obstacle ne peut être levé.

2. Fiscalité

Cette répartition des compétences a des implications sur la fiscalité qui, avec les modes de financements, impactent, à répartition de compétence donnée, la fabrique de la ville. D'une part, la fiscalité donne des moyens aux différents échelons pour agir ; d'autre part, elle détermine les équilibres et les négociations locales, ainsi que les modèles de développement ; enfin, bien articulée aux politiques urbaines, elle pourrait avoir un effet incitatif important et utile. Les documents de planification territoriale ignorent généralement les dispositifs fiscaux et d'évaluation de leurs effets sur la ville, pourtant clés dans le jeu qu'ils doivent encadrer. La fiscalité du foncier n'est ni productive, ni incitative, et ne repose pas sur une base de calcul pertinente ; elle n'est donc ni juste, ni efficace. Par ailleurs, la réforme de la taxe professionnelle n'a pas favorisé une approche plus territoriale de la fiscalité, qui peut également être parfois anti-écologique et socialement inéquitable². La réforme fiscale plus large, qui rendrait plus lisible l'impôt et son usage tout en responsabilisant les élus locaux, est toujours attendue. L'absence d'un pilote garant des équilibres territoriaux, doté d'une fiscalité adéquate, pose la question de l'échelle et de la mise en œuvre d'une péréquation entre secteurs et entre zones du territoire, permettant une planification véritable et donnant des moyens à la production urbaine. Ceci soulève la double question de la réforme territoriale et, concomitamment, de la réforme et de la clarification des finances locales, questions sans cesse remises sur le métier. Certains leviers de politique publique se perdent, or la politique foncière par exemple est primordiale pour la

maîtrise de la rente urbaine, c'est-à-dire sa captation et sa redistribution.

3. Acteurs et planification

La question de la coproduction multi-acteurs ajoute un dernier étage crucial au diagnostic. L'éclatement des compétences augmente les risques financiers et juridiques qui se cumulent et entraînent une préférence pour de petits projets avec un interlocuteur public plutôt que des projets complexes impliquant plusieurs acteurs. L'essentiel de la construction se fait hors de tout système global de financement. Or les acteurs privés sont demandeurs d'une planification publique stratégique, d'une vision de long terme qui permette de réduire les incertitudes, et à laquelle ils participent. Cette planification stratégique pour le moment n'existe pas, dans un contexte où de plus en plus d'entreprises de services urbains s'intéressent à la ville, et créent des offres globales qui nécessitent responsabilité et implication des collectivités locales. Garantir la stabilité, assurer la confiance et permettre expérimentations et flexibilisation est une nécessité pour construire la ville durable. Cet équilibre est probablement à chercher dans la subsidiarité entre les différents niveaux publics avec, par exemple,

Structurer les politiques climatiques locales

Le projet AETIC (Approche économique territoriale intégrée pour le climat) financé par l'ANR dans le cadre du programme « Villes durables 2009 » est parvenu à ses conclusions. Partant du constat que les potentiels locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre devaient être mieux connus et quantifiés, que l'idée de coût-efficacité est indispensable pour structurer les politiques climatiques locales et que les outils nécessaires sont aujourd'hui manquants pour développer une telle analyse, ce projet avait pour objectif de développer la méthodologie adéquate et de l'appliquer à la région urbaine de Grenoble. Le travail de l'Iddri, centré sur la dimension transport-urbanisme, a permis de développer une méthodologie visant à enrichir l'analyse classique des options de réduction des émissions dans le domaine des transports (coût à la tonne et potentiel de réduction). L'usage du modèle de simulation Tranus (transport-usage des sols) permet en effet de réintroduire les composantes systémiques de la ville, rarement prises en compte dans ce type de travaux, et la méthodologie utilisée vise autant à produire des résultats quantifiés (coût d'abattement) qu'à révéler les hypothèses centrales et les choix méthodologiques qui ont un impact significatif sur les résultats. Un article présentant les résultats de l'étude sera publié au printemps 2013.

2. Chancel, L., Saujot, M. (2012). « Les "frais réels" : une niche fiscale inéquitable et anti-écologique ? », Iddri, *Working Papers* n°09/12.

Modes de vie et empreinte environnementale

Dans le cadre des *Cahiers du CLIP*, deux projets ont porté sur les modes de vie et leur empreinte environnementale. Ces travaux sont le fruit d'une approche pluridisciplinaire réunissant notamment sociologues, géographes et économistes de l'énergie.

Le projet « Prospectives Mode de Vie » (PRO-MOV) s'appuie sur un exercice collectif de construction de représentations du futur et des modes de vie à l'horizon 2050. Les auteurs de l'étude¹ qui en a résulté ont déterminé des récits de vie cohérents avec différents moteurs du changement social. Une évaluation des émissions de gaz à effet de serre de ménages emblématiques des visions établies pour 2050 a ensuite été réalisée. L'originalité de ce travail est de se placer dans une optique prospective. Les signaux révélateurs de nouveaux comportements (habitat groupé, régimes alimentaires, nouvelles pratiques de mobilité, simplicité volontaire, etc.) ont d'abord été identifiés afin de définir plusieurs trajectoires d'évolution des modes de vie en France, et leurs impacts sur les émissions de CO₂. L'étude s'est aussi appuyée sur l'évolution des représentations sociales, des modes d'habiter, de travailler, de consommer, etc., dont la motivation n'est pas nécessairement liée à une préoccupation environnementale, mais qui peut avoir des effets

significatifs – positifs ou négatifs – sur les consommations d'énergie.

Le projet « Nouvelles représentations des consommations d'énergie » propose pour sa part une relecture des consommations d'énergie des ménages pour y intégrer l'ensemble des besoins énergétiques nécessaires afin de satisfaire toutes les consommations des individus. Un intérêt particulier a été porté aux consommations d'énergie des ménages selon leur niveau de vie. L'étude² montre que les trois quarts de nos besoins énergétiques se concrétisent sous la forme d'énergie grise, qui n'est pas vue par les consommateurs. Alors que les consommations directes d'énergie tendent à plafonner avec le revenu, les consommations d'énergie grise augmentent largement avec le niveau de vie. Une telle représentation, qui bouscule les ordres de grandeur habituels, invite à une prise de conscience systématique de la question énergétique et de l'importance des niveaux de consommation au-delà du potentiel de l'efficacité énergétique et des efforts faits sur le mix énergétique national. Les consommations d'énergie grise invitent également à une réflexion sur les nouvelles chaînes de mise à disposition des biens et services (e-commerce, AMAP, etc.), qui devront être évaluées au regard de leur contenu énergétique intégré.

1. Emelianoff, C. *et al.* (2013), « Modes de vie et empreinte carbone », *Cahiers du CLIP* n°21.

2. Barbier, C. *et al.* (2013), « Nouvelles représentations des consommations d'énergie », *Cahiers du CLIP* n°22.

un niveau qui porte la stratégie et d'autres qui expérimentent. La question de l'évaluation – en particulier économique – est aussi centrale, tant pour les expérimentations que pour structurer les politiques locales et, plus largement, pour informer la planification (*lire encadré* « Structurer les politiques climatiques locales », p. 29). Enfin, renouer la confiance dans les partenariats public-privé et favoriser la légitimité des acteurs privés nécessite d'avoir des interlocuteurs publics crédibles et solides, en lesquels les citoyens ont confiance. Cependant, le nombre important d'interlocuteurs publics non coordonnés rend plus complexe la collaboration public-privé ; renforcer les bons niveaux doit aussi avoir comme objectif de réduire ce nombre d'interlocuteurs.

Le contexte de crise du logement, avec des perspectives peu encourageantes pour 2013, traverse ces différents constats. En particulier, les précarités et vulnérabilités liées au logement et à la mobilité se cumulent, et deviennent un enjeu politique et économique de premier plan ; elles constituent également la trame de fond des

débats sur la transition énergétique. Plusieurs travaux menés dans le cadre du programme Fabrique urbaine ont permis : d'une part de montrer que la vulnérabilité et les solutions que l'on peut y apporter doivent se comprendre dans le cadre de la fabrique urbaine et des questionnements autour des nouvelles technologies et de la fiscalité (*lire encadré* « La mobilité durable entre vulnérabilité énergétique, fiscalité et TIC », p. 27) ; d'autre part d'améliorer notre compréhension des pratiques individuelles de consommation d'énergie en élargissant le regard par rapport aux analyses classiques (*lire fait marquant* « Modes de vie et empreinte environnementale », p. 30)

Ces éléments offrent des perspectives de réflexion riches pour le programme Fabrique urbaine. La péréquation, à la fois horizontale (entre les collectivités) et verticale (de l'État aux collectivités territoriales), apparaît comme un thème central. La question des différents modes de production de la ville au niveau européen sera également un axe de travail majeur. ■

Quel agenda de développement après 2015 ?

La gouvernance du développement durable devait connaître en 2012 son point d'orgue à l'occasion de la conférence anniversaire des vingt ans du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil). Le texte final n'a pas été à la hauteur des enjeux : il s'agit d'une sorte d'accord par le vide, porté par un processus onusien bien moins las que résigné. Le document final de la Conférence, *L'avenir que nous voulons*, lance des processus et n'en conclut aucun. L'économie verte, seule véritable nouveauté conceptuelle au menu des négociations, ne trouve pas d'incarnation pratique dans un texte qui prend davantage de soin à définir ce qu'elle ne doit pas être plutôt que ce qu'elle pourrait être. Rio+20 a ce cruel mérite de jeter une lumière crue sur l'état de la coopération internationale, perçue d'abord comme un coût et non comme une opportunité de mieux-être pour les sociétés. La Déclaration de Rio en 1992 organisait un renoncement partiel et négocié de la souveraineté dans des domaines essentiels tels que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité ou la désertification. À rebours de cet élan inaugural, le texte de 2012 réintroduit la souveraineté comme principe légitime et langage élémentaire des négociations dans une profusion de domaines sans hiérarchie entre eux.

Pourtant, quelques innovations pourraient à l'avenir transformer les trop humbles résultats de Rio+20 en véritables leviers de changement. Des expériences prometteuses de démocratie directe, de dialogues en réseau et d'enquêtes sur les préférences des populations y ont été menées. Ces consultations ont souligné l'écart d'engagement et d'imagination entre la diplomatie du développement durable, prudente voire rétive considérée collectivement, et l'opinion informée, pour laquelle « l'avenir que nous voulons » eût été écrit tout autrement. Elles suggèrent que les opportunités sont grandes et les risques politiques faibles de s'engager pour un changement de modèle de développement. C'est un acquis précieux de Rio+20.

Autre innovation, les objectifs de développement durable (ODD), qui par le fait même qu'ils sont universels, n'ont pas grand-chose à voir avec leurs cousins – les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) courant jusqu'en 2015, réservés, eux, aux seuls pays en développement.

Ces deux innovations sont des composantes essentielles de l'agenda du développement dit

« agenda post-2015 » qui constitue un des axes du programme Gouvernance pour les trois prochaines années. Il complète les travaux sur l'économie verte dans un contexte de mondialisation, second axe du programme depuis maintenant deux ans.

Le développement durable comme conflit

Le développement durable se construit par essais et erreurs qui exigent une coopération internationale à au moins trois titres : partager informations et expériences, construire et réviser une vision commune des actions possibles, enfin éviter les comportements de passer clandestin et les transferts de coûts non négociés entre pays. Tant qu'il était programmatique et annoncé, le développement durable pouvait apparaître comme le résultat d'un consensus, porté par des préférences d'acteurs

Lever les obstacles à la mise en œuvre du développement durable

Le projet européen "Sustainable Development Reflexive Inputs to the World Organization" (SustainableRIO)¹, financé par la DG Recherche (Commission européenne), s'est conclu en 2012. D'une durée de 3 ans, il a réuni autour de l'Iddri (coordinateur), la London School of Economics, l'Université libre de Berlin et Sciences Po. Son ambition principale a été de cerner les obstacles limitant la mise en œuvre du développement durable dans les politiques publiques, à travers l'exemple des politiques climatiques et de l'aide publique au développement. Le projet a permis, en particulier, de mettre en relief la déconnexion entre les préférences collectives pour le développement durable, exprimées par les experts et l'opinion publique, et celles portées par les politiques publiques. Risqué politiquement, le développement durable ne rencontre pas l'adhésion des décideurs politiques que semblent pourtant lui promettre la science – qui affirme la supériorité économique de l'action sur l'inaction, si l'on pense au climat –, les experts et la société civile, impliqués dans de nombreuses consultations. Combler cet écart dans la négociation d'objectifs universels de développement durable (ODD) est le défi transmis par le projet SustainableRIO à l'Iddri d'ici à 2015.

1. <http://sustainablerio.eu/blog/>

La fiscalité environnementale au cœur d'une réforme fiscale durable

Deux gouvernements français ont échoué en tentant d'instaurer une taxe carbone. Depuis le dernier échec en 2010, la fiscalité environnementale a été logiquement retirée de l'agenda politique. Mais la crise budgétaire en Europe a remis la fiscalité au goût du jour.

Dans ce contexte, la question de la fiscalité environnementale se pose à nouveau : quel rôle pourraient avoir les taxes environnementales au sein d'une réforme fiscale globale ? Comment une telle réforme fiscale pourrait s'inscrire dans un processus européen, et contribuer à la relance de l'activité en Europe ? Comment traiter la question de la vulnérabilité des ménages ou des entreprises ?¹

Afin de répondre à ces questions, l'Iddri et Green Budget Europe ont organisé une conférence² qui a réuni pendant deux jours une centaine d'experts, de membres des administrations, d'ONG et de représentants politiques européens.

Les raisons de l'échec de la taxe carbone en France ont été explorées, sous le regard intéressé de nos voisins européens. Ont été mis en avant les problèmes d'information de l'opinion publique, mais aussi l'incapacité des outils économiques à traiter finement la question des gagnants et des perdants. La question de l'équité et des mesures de compensation des ménages précaires a été traitée en passant en revue les expériences suédoise, irlandaise et italienne. Il en ressort

que la mise en place d'une réforme fiscale globalement progressive, permettant de réduire l'effort des plus modestes, combinée à une hausse du prix des énergies fossiles et des aides ciblées lorsque cela est nécessaire, est la manière la plus juste et la plus efficace de mettre en place une taxe sur l'énergie.

Sur la question de la consolidation budgétaire en période de crise, la suppression des subventions polluantes constitue une option intéressante, partout soulevée. Les travaux de Vivid Economics ont par ailleurs montré que les taxes environnementales sont celles qui ont le plus faible impact récessif à court terme, grâce aux économies d'énergie qu'elles génèrent.

La conférence a également apporté des éclairages sur les nouveaux outils dont dispose la Commission européenne pour harmoniser les budgets. Ces outils constituent des leviers pour approfondir les réformes de la fiscalité environnementale, mais soulèvent également des questions de légitimité. Enfin, la coordination des politiques fiscales et industrielles au niveau de l'Union est nécessaire et implique des apprentissages réciproques, même si les systèmes économiques ne sont pas transposables d'un pays à l'autre.

Il ressort clairement de ces débats qu'il n'est plus possible de traiter la fiscalité environnementale de manière isolée. Celle-ci ne peut être efficace et juste que si elle est intégrée à une réforme de la fiscalité globale et européenne, et si elle fait partie d'un paquet de mesures permettant la relance de l'activité sur le court terme et assurant la cohérence d'une politique économique et climatique d'ensemble.

1. Chancel, L., Saujot, M. (2012), « Les "frais réels" : une niche fiscale inéquitable et anti-écologique ? », Iddri, *Policy Briefs* n°19/12.

2. « Taxation environnementale et réformes fiscales », 29-30 octobre 2012.

harmonieuses entre elles. Dans les faits et à brève échéance, on découvre aujourd'hui qu'il est intrinsèquement conflictuel et la manifestation d'un compromis entre acteurs aux préférences hétérogènes.

Pourquoi l'espace des compromis est-il à ce point réduit aujourd'hui est l'une des questions traitées dans le cadre du projet européen SustainableRIO, qui s'est clos en décembre 2012. En prenant le cas du climat¹, les travaux de l'Iddri montrent que les préférences politiques des grands pays dans la négociation sont relativement inertes au fil du temps, tandis que les rapports de force ont été transformés par la mondialisation. L'urgence est donc de parvenir à modifier les préférences afin qu'elles reflètent les changements de la puissance, et de rendre possible un nouveau compromis pour le développement

durable qui ne soit pas un consensus pour le développement pour certains et un consensus pour l'environnement pour d'autres. En second lieu, avec pour étude de cas la tentative d'instauration d'une taxe carbone en France, les recherches de l'Iddri ont mis en évidence le rôle que pouvait jouer l'identification des gagnants et des perdants dans la négociation d'un compromis². Paradoxalement, alors qu'elle facilite la mise en place de compensations ou l'élargissement de l'espace de négociation en vue d'accroître les opportunités de gains pour chaque acteur, l'identification des gagnants et des perdants nourrit aussi l'inertie politique et l'aversion pour le risque des décideurs en soulignant les effets néfastes de répartition. Ce travail, qui a bénéficié d'un cofinancement de l'Ademe, a donné lieu à des présentations et débats en ateliers réunissant

1. La présentation de ces travaux a fait l'objet de plusieurs *side events* à la conférence Rio+20.

2. Sénit, C.-A. (2012). "The Politics of Carbon Taxation in France: Preferences, Institutions and Ideologies", Iddri *Working Papers* n°20/12.

parlementaires français, ONG, chercheurs, membres de syndicats et cadres de la haute administration française.

Construire l'agenda post-2015 pour le développement

Inscrits à l'agenda du développement post-2015, les ODD sont élaborés et discutés au sein de deux processus officiels, alimentés par des consultations menées par des organisations internationales et des travaux d'ONG et de *think tanks*. D'un côté, l'Assemblée générale des Nations unies a créé un groupe de travail qui a pour mandat de définir les objectifs de développement durable pour l'après 2015. De l'autre, le secrétaire général des Nations unies a mandaté un Groupe de haut niveau chargé de produire un rapport au printemps 2013 sur l'agenda de développement pour l'après 2015. Il a aussi confié à Jeffrey Sachs la création d'un Réseau des Solutions pour le développement durable (Sustainable Development Solution Network), dont le conseil scientifique est co-présidé par Laurence Tubiana et dont la mission est, notamment, de mobiliser l'expertise scientifique et technique disponible afin de tester des solutions aux problèmes de durabilité auxquels est confrontée la planète.

Quelle voie pour un tel agenda, entre l'ambition qu'impose la gravité des enjeux et le réalisme que nous rappellent les maigres résultats de Rio+20 ? Pour esquisser des réponses pratiques à cette question, l'Iddri et la Ferdi, en collaboration le ministère des Affaires étrangères, ont inauguré le 9 octobre 2012 un cycle d'ateliers sur l'agenda du développement post-2015. Réunissant *think tanks*, chercheurs, associations, haute administration et entreprises, elles visent à rapprocher les communautés de recherche et les réseaux concernés par l'intégration des OMD et des ODD dans un grand agenda commun post-2015 à la fois réaliste et ambitieux.

L'organisation de ce cycle d'ateliers s'accompagne d'un travail de cartographie des appétits et des ambitions en dehors de l'Europe, d'inventaire des engagements minimum auxquels les États devraient souscrire au regard de leurs engagements internationaux passés, et d'une lecture critique des contributions des grandes consultations publiques au processus de négociation lui-même et à ses possibles accomplissements.

Économie verte et mondialisation

L'Iddri a inauguré en 2011 un travail sur les fondements économiques de la course aux technologies vertes (ou *green race*), son contenu, ses attendus en termes de croissance et d'emploi,

Les conséquences de Fukushima à l'épreuve des sciences sociales

L'Iddri coordonne le projet DEVAST¹ (Disaster Evacuation and Risk Perception in Democracies), l'un des tout premiers projets internationaux à étudier les conséquences politiques et sociales de la catastrophe de Fukushima de mars 2011.

Dans le cadre de ce projet mené en partenariat avec des équipes du Tokyo Institute for Technology et de l'Université Waseda (Tokyo), l'Iddri s'est particulièrement intéressé aux déplacements de populations qui avaient été provoqués à la fois par le tsunami et par l'accident nucléaire, dans une dimension comparative. Plus de 350 000 personnes ont été déplacées par les deux événements combinés. Au terme d'une importante étude ethnographique auprès des victimes de la catastrophe, le projet a fait apparaître de profondes inégalités de traitement entre différentes catégories de déplacés, et l'inadéquation de la réponse gouvernementale à l'accident nucléaire². Les résultats préliminaires du projet ont fait l'objet d'une présentation à Paris dans le cadre du Séminaire développement durable et économie de l'environnement (novembre 2012) et à Tokyo dans le cadre du Earth System Governance Project (janvier 2013).

1. www.devast-project.org

2. Publication Iddri, à paraître.

et ses implications dans la répartition de la valeur ajoutée au sein de deux filières prises comme premier terrain d'application – le photovoltaïque et l'éolien.

Conduit dans une perspective européenne, un premier travail³ a permis de mieux cerner les conditions d'émergence et de déploiement de technologies innovantes et réfuté l'idée selon laquelle l'innovation de rupture est la clé du leadership commercial et de la croissance⁴. Ce travail s'est poursuivi et développé dans les pays partenaires commerciaux de l'Europe où d'autres dispositifs de production et de déploiement d'innovation sont à l'œuvre – ainsi des BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde, Chine), dont les volumes d'investissements et l'accroissement des parts de marché à l'exportation sur des segments particuliers des filières renouvelables semblent justifier rétrospectivement la publicité faite au concept de *green race* dans les discours américains et européens.

Les premiers résultats montrent que l'économie verte, telle qu'elle est en train de s'inventer

3. Voituriez, T., Balmer, B. (2012). "The Muddle over the Green Race", Iddri, *Studies* n°02/12.

4. Voituriez, T. (2012). "Clarifying the Muddle Over the Green Race", Iddri, *Policy Briefs* n°09/12.

Chine-Europe, sortir du conflit

La Chine a mis en place un « écosystème industriel » capable de tout produire et concevoir. Dans le contexte d'une nouvelle révolution industrielle que l'on voit poindre mais qui tarde à se mettre en place, la question du financement d'un écosystème industriel innovant se pose de façon différente, en particulier quant aux articulations entre finance privée et publique, et aux liens entre l'Europe et la Chine. L'Iddri a exploré les enjeux de commerce et de partenariats d'entreprises sino-européens pour deux secteurs clés, les technologies vertes¹ et l'automobile², soulignant le poids considérable de l'État chinois et la nécessité d'une vigilance industrielle européenne pour parer à la mise en place « d'avantages absolus » érigée en politique officiellement débattue en Chine. Or ces évolutions sont insuffisamment observées, par exemple au niveau du G20 et du Think 20, dont les premières réunions ont été analysées³.

1. Voituriez, T., Ruet, J. (2012). « Les pays émergents dans la course aux technologies vertes : l'Europe peut-elle se satisfaire d'importations bons marché ? », in *Regards sur la Terre 2013 - Réduire les inégalités : un enjeu de développement durable*, Armand Colin-AFD-TERI-Iddri.

2. Balcet, G., Ruet, J. (2012). "From Joint Ventures to National Champions or Global Players? Alliances and Technological Catching-up in Chinese and Indian Automotive Industries", *European Review of Industrial Economics and Policy* n°3.

3. Ruet, J., Chancel, L. (2013), « Le T20, réservoir à idées du G20 », *Le Monde*, 21 janvier 2013.

Des opportunités de sortie par le haut existent pourtant, et les travaux de l'Iddri se sont engagés dans leur analyse et leur promotion, notamment auprès des pouvoirs publics français et chinois. Les opportunités de co-investissements entre la Chine et l'Europe dans le domaine de la transition énergétique sont mises en avant, par exemple en mobilisant des réserves chinoises dans des fonds d'investissements privés (*private equity*) européens soutenus par des fonds souverains⁴ ; et ce thème est également décliné pour la zone Afrique. Un article sur les modalités et impacts politiques et sociaux des investissements chinois et indiens en Europe a par ailleurs été largement débattu après sa publication en Chine⁵.

Enfin, a été faite la proposition de recycler les réserves chinoises en leur adossant une création monétaire mondiale, par des droits de tirage spéciaux du FMI refondés et fléchés vers des projets de biens publics mondiaux⁶.

4. Belleprat, E., Ruet, J. (2013, à paraître), *Confrontations Europe* n°101 (avril-juin 2013).

5. Eymond-Laritz, T., Ruet, J. (2012), "Selling Europe", CaixinOnline, 21 mai 2012 : <http://english.caixin.com/2012-05-21/100392171.html>.

6. Ruet, J. (2012), "Dealing with Financial Crisis: A New Fund for Global Stability and Investment", Center for China in the World Economy, Tsinghua University: http://www.ccwe.org.cn/ccweweb/ennews/_1111.html, et interventions dans le cadre de conférences organisées par 4D, la Fondation Nicolas Hulot ou La Fabrique de l'Industrie.

dans les pays émergents, repose sur l'exploitation planifiée d'un facteur de production spécifique abondant, comparativement aux autres, à savoir le capital naturel (biomasse) dans le cas du Brésil, le capital financier (excédents commerciaux et liquidités bancaires) dans le cas chinois et le capital social (« écosystème industriel ») dans les cas chinois et brésilien, et dans une moindre mesure indien. La création politique d'un écosystème industriel, impliquant très largement le secteur privé en Chine en particulier, a joué un rôle moteur dans l'appropriation et l'échange des meilleures technologies disponibles et, *in fine*, dans le rattrapage économique que nous avons pu observer ces dix dernières années.

Pour autant, on assiste dans les BASIC à une fin de cycle industriel, comme en Europe actuellement. Innovations et prises de risque sont dorénavant requises pour développer les carburants de seconde génération (Brésil), pour le photovoltaïque à couches minces et à hauts rendements (Chine, et Inde dans une moindre mesure), pour la connexion et l'entretien du réseau électrique (Chine et Inde) ou encore pour le déploiement de l'éolien offshore (Chine). Les expériences

indienne, et surtout chinoise, ont été celles d'un rattrapage sur des technologies matures par la vertu d'un avantage coût qui s'est transformé en leadership en termes de parts de marché sur des technologies commercialement disponibles. La course verte se poursuit donc. Et ses enjeux se transforment, puisqu'à l'impératif de profit ou de croissance s'ajoute dans certains pays, comme la France, l'ambition politique de faire de l'économie verte une économie « industrielle ». À se voir assigner des objectifs politiques toujours plus nombreux et éventuellement contradictoires, l'économie verte encourt le risque de ressembler à ce qu'a été la multifonctionnalité dans l'agriculture (production de denrées alimentaires, mais également services écosystémiques), en vogue (diplomatique) en Europe au tournant du xx^e siècle : un moyen de satisfaire tout le monde et, *in fine*, de ne rien produire du tout.

La perspective reste identique à celle des autres axes de travail du programme : 2015 et la définition d'un agenda du développement durable engageant les individus et les économies sur les voies largement inexplorées de la soutenabilité. ■

Cadre institutionnel

Créé en 2001 (sous la forme d'un groupe-ment d'intérêt scientifique), l'Iddri est aujourd'hui une fondation reconnue d'utilité publique. Les nouveaux statuts de la « Fondation Institut de recherche pour le développement durable et les relations internationales », dite Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales), ont été approuvés par le Conseil d'État le 4 novembre 2009.

Depuis 2007, deux partenariats stratégiques structurent les activités de l'Iddri : l'un avec Sciences Po (complété par un partenariat avec l'université de Columbia dans le cadre du programme Alliance) ; l'autre avec la Ferdi (Fondation pour les études et recherches sur le développement international) dans le cadre de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale (IDGM), lancée en 2009 avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD). Cette initiative a été renforcée en 2011 par le projet IDGM+, « Concevoir de nouvelles politiques de développement international à partir des résultats de la recherche. Renforcement de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale », sélectionné parmi les projets Laboratoires d'excellence (Labex) financés par le programme « Investissements d'avenir » du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Porté par la Ferdi, en partenariat avec l'Iddri et le Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdi), ce projet, initié en 2012 à l'Iddri, a pour objectif de développer une interface européenne, et d'envergure internationale, entre la recherche de haut niveau et les recommandations politiques autour de thématiques importantes en matière de développement durable et de coopération pour le développement.

Les questions couvertes concernent aussi bien l'évaluation des politiques de développement et leur reconfiguration à la lumière d'enjeux centraux du développement durable (climat, biodiversité, commerce et environnement) que les besoins correspondants en matière de coordination internationale et d'organisation d'une gouvernance mondiale. ■

Le conseil d'administration est composé de 3 collèges :

Collège des fondateurs :

- EDF, représenté par Claude Nahon
- EpE, représenté par Claire Tutenuit
- GDF-Suez, représenté par Françoise Guichard
- Institut Veolia Environnement, représenté par Pierre Victoria

Collège des membres de droit :

- Ademe, représenté par François Moisan
- AFD, représenté par Rémi Genevey
- Cirad, représenté par Pierre Fabre
- CNRS, représenté par Stéphanie Thiebault
- INRA, représenté par Michel Eddi

Collège des personnalités qualifiées :

- Jean-Michel Charpin
- Michel Griffon
- Jean Jouzel
- Jean-François Soussana

Le Bureau

est composé de :

- Jean Jouzel, président
- Françoise Guichard, vice-présidente
- Claude Nahon, trésorière
- Michel Eddi, secrétaire

Un **commissaire du gouvernement**, désigné par le ministère de l'Intérieur, assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Il veille au respect des statuts et du caractère d'utilité publique de l'activité de la fondation.

Le conseil scientifique est composé de 13 membres :

- Philippe Aghion (Harvard University, Sciences Po)
- Scott Barrett (Columbia University)
- Ian Goldin (Oxford University)
- Pierre-Henri Gouyon (Muséum National d'Histoire Naturelle, AgroParisTech, Sciences Po, CNRS)
- François Guinot (CNRS, Académie des technologies)
- Alain Grandjean (expert climat-énergie au Grenelle de l'environnement)
- Claude Henry (Sciences Po, Columbia University)
- Sylvie Joussaume (CNRS)
- Georgina Mace (Grantham Research Institute on Climate Change)
- Laurent Mermet (ENGREF-AgroParisTech)
- Shyama Ramani (Brunel University)
- Lord Nicholas Stern (Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment et I.G. Patel Professor of Economics & Government, LSE)
- Michel Vivant (Sciences Po)

Conseil d'orientation

Le conseil d'orientation de l'Iddri, présidé par Daniel Lebègue, s'est tenu le 12 décembre 2012.

Laurence Tubiana a dressé un bilan de la conférence Rio+20, constatant, d'une part, la paralysie du système de coopération internationale et, d'autre part, l'espoir né du lancement du processus d'élaboration des objectifs de développement durable d'ici à 2015, pour relancer la discussion sur les modèles de développement que le concept d'économie verte avait plutôt contribué à rendre conflictuelle. Dans ce contexte, les priorités d'action de l'Iddri s'incarnent notamment dans une participation active au Réseau de solutions de développement durable (Sustainable Development Solutions Network, SDSN) initié par les Nations unies, et dans le lancement d'un projet de recherche sur les processus participatifs dans les négociations internationales (*lire* « Quel agenda de développement après 2015 ? », p. 31-34) ; l'agenda océans (notamment la régulation de l'exploitation pétrolière offshore et la protection de la biodiversité en haute mer), également présent à Rio+20, figure parmi les priorités

de l'Iddri. Enfin, l'Iddri sera impliqué dès cette année dans la préparation de la 21^e Conférence des Parties de la Convention Climat qui se tiendra à Paris en 2015.

Le conseil d'orientation a souligné la nécessité : de penser l'action de la France en préparation de cette conférence dans le cadre européen, en veillant à intégrer l'Europe de l'Est, notamment autour d'une vision de long terme de l'économie verte ; de dépasser le concept de responsabilité historique dans les émissions de gaz à effet de serre afin de sortir d'une opposition stérile Nord/Sud ; d'améliorer le dialogue entre les divers acteurs du développement durable, notamment en veillant à inventer des formules d'association des acteurs privés, de la société civile, ou des collectivités aux processus de négociation intergouvernementale. De plus, les questions de financement du développement durable doivent être saisies par des équipes internationales dédiées, la France pouvant faire valoir son expertise dans ce domaine.

Le programme de travail transversal « Nouvelle Prospérité » (*lire* « Quel avenir pour la croissance ? », p. 11) a été présenté. Son objectif est d'interroger les dynamiques de la croissance et ses interactions avec l'environnement, et d'analyser les liens entre la croissance et une prospérité refondée notamment dans la perspective de la transition écologique. Le conseil d'orientation a souligné sa pertinence et son ambition, et proposé quelques pistes de réflexion supplémentaires, qui ont d'abord porté sur l'intérêt d'intégrer ce projet dans une perspective mondiale, explorant non seulement le contexte des économies matures en panne de croissance, mais aussi les reformulations de la croissance dans les pays émergents. Le facteur démographique devra également être analysé dans ces réflexions sur l'évolution de la croissance. La perspective historique sur les révolutions industrielles est considérée comme pertinente, plus encore si elle tient compte des différences de contextes politiques et économiques nationaux. Le conseil considère qu'il est important d'étudier les incitations et contraintes (fiscalité, etc.) à la mise en place d'une société innovante. De même, il conviendra de se pencher sur les intérêts politiques et économiques comme freins et/ou leviers de la transition écologique. Enfin, il est crucial que le programme confronte diverses approches (les différents « récits » de la crise et de la croissance) et favorise la création de consensus. ■

Le conseil d'orientation est composé de 23 membres :

Administrations

- Michel Badré (CGEDD)
- Pierre-Franck Chevet (ministère de l'Écologie)
- Philippe Lacoste (ministère des Affaires étrangères)

Instituts de recherche et universités

- Patrick Duncan (CNRS)
- Michel Eddi (INRA)
- Sylviane Guillaumont (Université d'Auvergne)
- Jean-Charles Hourcade (Cired)
- Christian Lequesne (CERI)
- Marc Pallemarts (IEEP)

Entreprises

- Matt Christensen (Axa-Investment Managers)
- Pierre Ducret (Caisse des dépôts Climat)
- Françoise Guichard (GDF-Suez)

- Claude Nahon (EDF)

- Kareen Rispal (Lafarge)

- Jean-Pierre Tillon (InVivo)

- Claire Tutenuit (EpE)

- Gilles Vermot-Desroches (Schneider Electric)

Organisations

non gouvernementales

et syndicales

- Pierre-Yves Chanu (CGT)
- John Evans (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE)
- Timothy Geer (WWF International)
- Daniel Lebègue (IFA)
- Camilla Toulmin (IIED)

Collectivités territoriales

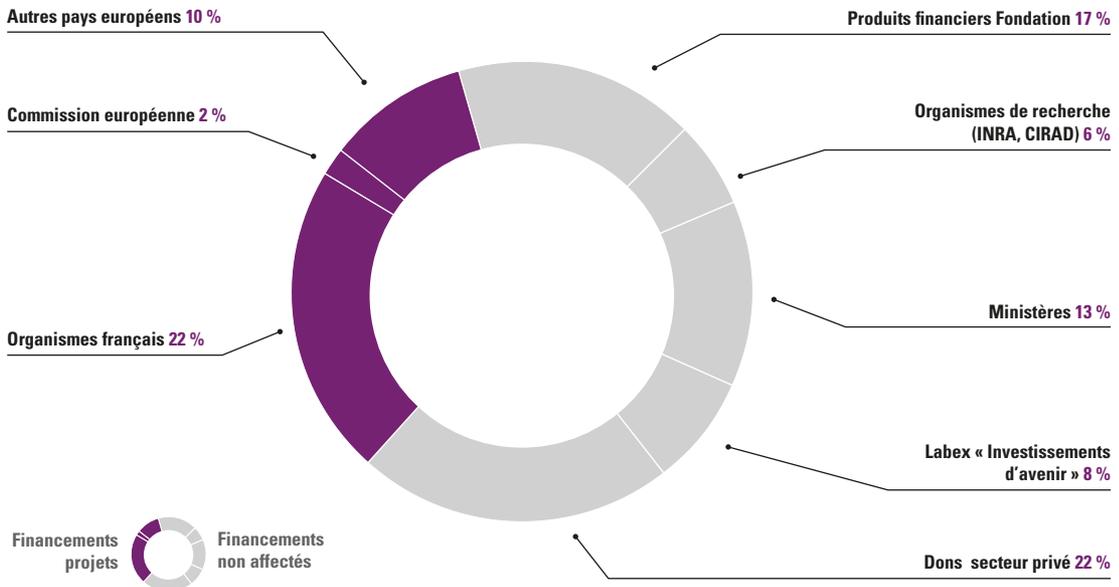
- Denis Baupin (Mairie de Paris)

Budget

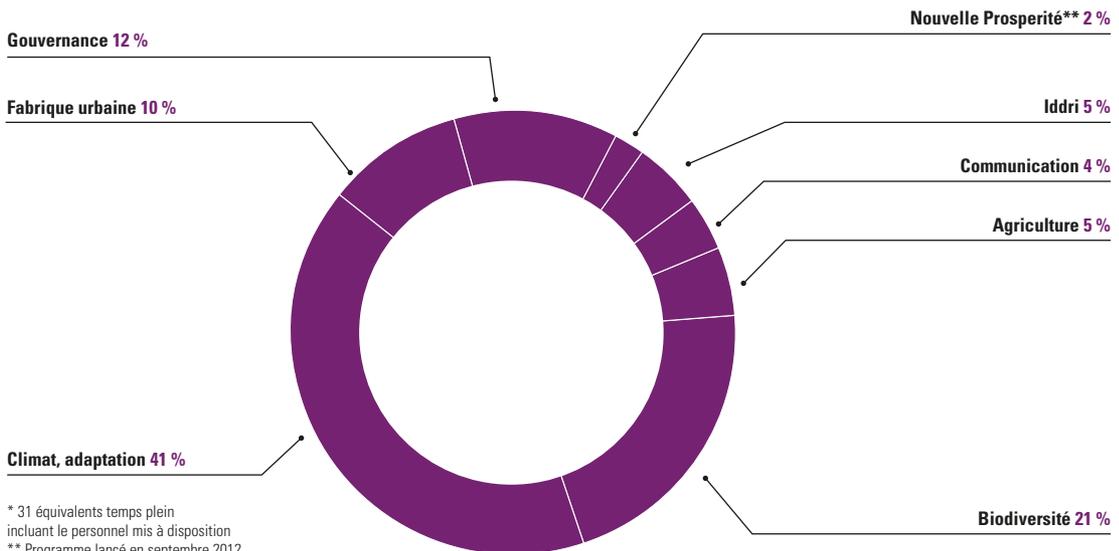
Le budget courant de la Fondation s'est établi en 2012 à 3,5 millions d'euros en intégrant les coûts des personnels mis à disposition. Les ressources proviennent des membres fondateurs, de centres de recherche (sous forme de personnels mis à disposition), de ministères

(Affaires étrangères, Écologie et Recherche), de divers partenaires nationaux et internationaux, ainsi que de projets européens. L'Iddri bénéficie depuis 2011 d'un financement « Investissements d'avenir » sur dix ans, programme d'excellence en matière de recherche (*lire* « Cadre institutionnel », p. 35).

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS



RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME*



* 31 équivalents temps plein incluant le personnel mis à disposition
 ** Programme lancé en septembre 2012

Équipe



Noura Bakkour
Chargée de mission
auprès de la Directrice



Pierre Barthélemy
Chargé des publications et
Internet



Raphaël Billé
Directeur du programme
Biodiversité et adaptation



Pauline Brücker
Chercheuse Migrations



Matthieu Brun
Chercheur Politiques
agricoles et alimentaires



Lucien Chabason
Conseiller auprès de la direction



Lucas Chancel
Chercheur Croissance
et prospérité



Tiffany Chevreuil
Assistante administrative
et financière



Claudio Chiarolla
Chercheur Gouvernance
de la biodiversité



Julie Cohen
Assistante événements
et communication



Michel Colombier
Directeur scientifique



Elise Coudane
Chargée des événements
et valorisation des activités



Lisa Dacosta
Secrétaire générale



Damien Demailly
Coordinateur du programme
Nouvelle Prospérité



Delphine Donger
Chargée de communication
et relations presse



Elisabeth Druel
Chercheur Gouvernance de la
biodiversité en haute mer



Laetitia Dupraz
Assistante de direction



François Gemenne
Chercheur Climat et migrations



Emmanuel Guérin
Directeur du programme
Climat et Énergie



Joanne Jordan
Chercheur Adaptation
au changement climatique



Renaud Lapeyre
Chercheur Biodiversité et
services environnementaux



Alexandre Magnan
Chercheur Vulnérabilité et
adaptation



Benoît Martimort-Asso
Directeur Développement
et communication



Océane Peiffer-Smadja
Chercheuse Fabrique urbaine



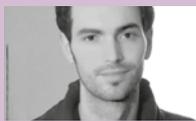
Romain Pirard
Chercheur Forêts, biodiversité,
agriculture



Vincent Renard
Conseiller auprès de la direction.
Programme Fabrique urbaine



Julien Rochette
Chercheur Océans et zones
côtières



Andreas Rudinger
Chercheur Politiques climatiques
et énergétiques



Mathieu Saujot
Chercheur Fabrique urbaine



Marie-Hélène Schwoob
Doctorante Sécurité alimentaire



Carole-Anne Sénit
Doctorante Gouvernance



Thomas Spencer
Chercheur Climat et économie
de l'énergie



Lucilia Tanchereau
Responsable administrative
et financière



Sébastien Treyer
Directeur des programmes



Laurence Tubiana
Directrice



Tancrède Voituriex
Directeur du programme
Gouvernance



Xin Wang
Chercheur Politiques
énergétiques et climatiques
- Chine



Raphaële Yon-Araud
Animatrice du Club Ville



Yann Laurans
Chercheur associé



Joël Ruet
Chercheur associé

Stagiaires

L'Iddri accueille chaque année plusieurs étudiants stagiaires travaillant sur ses thèmes de recherche.

Sarah Callet

1^{er} octobre – 31 décembre 2012

Université Paris Descartes

Recherche sur une réglementation internationale de l'exploration et de l'exploitation du pétrole offshore

Frédéric Cauvin

5 mars – 29 juin 2012

École des Ponts ParisTech

Services climatiques : quelle définition et organisation des secteurs de l'énergie et de l'eau pour le monde industriel ?

Charles Deffresnes

1^{er} octobre 2012 – 31 mai 2013

Sciences Po

Recherche sociologique et économique néo-institutionnelle sur les comportements et modes de vie émergents dans les éco quartiers.

Daria Mokhnacheva

23 juillet – 24 septembre 2012

Sciences Po

Assistance au chargé de recherche dans les projets DEVAST et CADHOM

Béatrice Paviot

2 mai – 22 juin 2012

2 juillet – 09 novembre 2012

AgroParisTech

Secteurs agricole et forestier : d'une logique sectorielle au dialogue intersectoriel, quelles opportunités de prises en charge des enjeux environnementaux pour un bailleur de fonds ?

Océane Peiffer-Smadja

2 avril – 30 septembre 2012

AgroParisTech

Analyse des modes d'internalisation des externalités liées à la production urbaine

Maud Poissonnier-Lescuras

9 octobre 2012 – 8 avril 2013

Université Paris Sorbonne

Assistance au chargé de recherche dans le projet RAMSES

Jean Roisse

10 juillet – 10 septembre 2012

Sciences Po

Recherche sur la politique énergétique et climatique au Brésil dans le cadre de la Learning Platform

Amélie Rudloff

3 septembre – 31 décembre 2012

Sciences Po

Recherche sur l'affichage environnemental

Ozlem Taskin

1^{er} janvier 2012 – 30 juin 2012

Université Goethe, Francfort

Recherche sur la contribution des évaluations d'impact aux réformes de l'aide au développement

L'équipe de la Chaire Développement durable de Sciences Po

- Laurence Tubiana, directrice
- Claude Henry, conseiller scientifique
- Anne-Laure Faure, chargée de mission partenariats
- Julie Cohen, assistante
- Elisa Vecchione, assistante de recherche (jusqu'en décembre 2012)

Les enseignements assurés par l'Iddri et la Chaire

- Master Politiques environnementales
- Master Affaires internationales, mention Environnement, Développement durable et Risques
- Master Affaires publiques
- Master Développement international
- Master of Development Practice
- Premier cycle Économie

Les enseignants

Noura Bakkour, Raphaël Billé, Lucien Chabason, Lucas Chancel, Michel Colombier, François Gemenne, Emmanuel Guérin, Renaud Lapeyre, Benoit Lefèvre, Romain Pirard, Vincent Renard, Mathieu Saujot, Marie-Hélène Schwoob, Sébastien Treyer, Laurence Tubiana, Tancrede Voitriez.

Chiffres clés

Site Internet

- Nouveau site lancé en septembre 2012 (nouvelle navigation par thème de recherche, page multimédia, filtres de recherche, etc.)
- 40 % de visiteurs hors France : forte progression de visiteurs provenant des pays et régions suivants : Brésil, Bulgarie, Chine, Corée du Sud, Espagne, Grèce, Équateur, Ghana, Islande, Italie, Martinique, Maurice, Mayotte, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Togo.
- 13 vidéos mises en ligne (sessions du Séminaire développement durable et économie de l'environnement, et conférence annuelle Iddri/Fondation d'entreprise Hermès)
- Vidéos disponibles sur le site de l'Iddri, TerreTV, mais aussi sur You Tube, Dailymotion et Vimeo.

Publications

- 47 publications Iddri (+40 % par rapport à 2011)
 - ▶ 23 *Working Papers*
 - ▶ 17 *Policy Briefs*
 - ▶ 8 *Studies*
- 1 ouvrage en partenariat
 - ▶ *Regards sur la Terre 2012 – Développement, alimentation, environnement : changer l'agriculture ?*, Armand Colin-AFD-TERI-Iddri
- 27 contributions extérieures
 - ▶ 18 contributions dans des revues scientifiques (plus des deux tiers dans des revues étrangères)
 - ▶ 9 contributions à des ouvrages
- 2 rapports et *briefing papers* (en anglais), consacrés au protocole GIZC (gestion intégrée des zones côtières)
- 805 citations, interviews, articles et tribunes dans les médias papier et en ligne
- 8 tribunes dans des quotidiens nationaux et internationaux
- 11 interventions radiophoniques

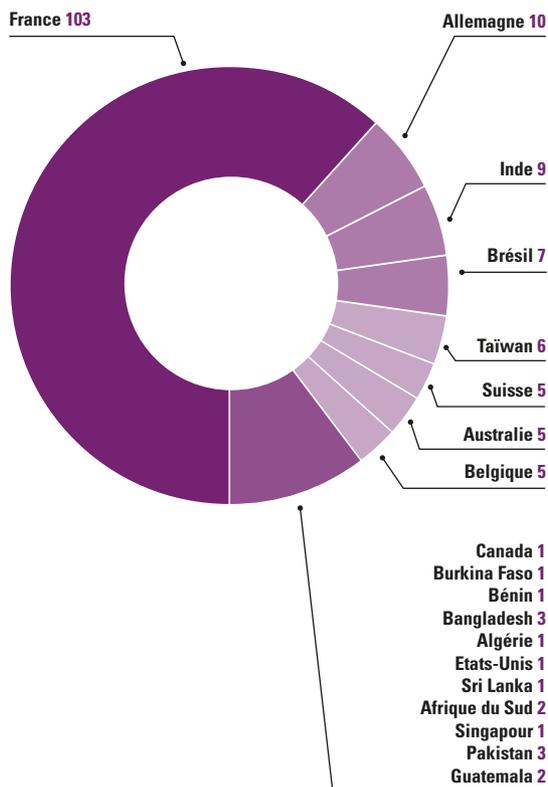
Activités

- 9 conférences internationales et 2 *side events* lors d'événements internationaux
- 14 conférences-débats
- 14 ateliers
- 10 sessions du SDDEE
- 104 interventions par l'équipe de l'Iddri en France et à l'étranger
- 1 "Summer School"
- Projection du film *La Négociation : qui veut sauver le climat ?*

L'Iddri à Rio+20

- ▶ 12 interventions
- ▶ 2 *side events*

Écho médiatique global par pays à l'occasion de la conférence Rio+20



Regards sur la Terre, l'annuel du développement durable

Regards sur la Terre, l'annuel du développement durable, décrypte la complexité des processus qui composent le développement durable et en révèle toute la richesse : les permanences et les mutations, les temps forts et les problématiques montantes.

Fruit d'une collaboration entre l'Agence française de développement (AFD), l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et The Energy and Resources Institute (TERI), et publié par Armand Colin, *Regards sur la Terre* est un véritable outil d'information et de compréhension indispensable pour appréhender toute la richesse du développement durable.

Chaque année, *Regards sur la Terre* est composé de deux parties :

- le bilan de l'année et l'état des lieux des enjeux internationaux, dans les domaines du climat, de la biodiversité, des ressources naturelles, de la gouvernance, de l'énergie ou du développement ;
- un dossier thématique, réalisé par différents spécialistes et scientifiques, écologistes, biologistes, géographes, économistes et juristes, qui croisent leurs regards et leurs expertises pour apporter éclairages et éléments de réponses.



Regards sur la Terre 2012 interroge dans son dossier (« Développement, alimentation, environnement : chan-

ger l'agriculture ? »), l'un des enjeux majeurs de nos sociétés contemporaines : l'agriculture. Entre intérêt récent des investisseurs, débat sur les modèles de productions inscrits dans des réalités physiques, climatiques, environnementales et sociales et réflexion sur nos modes de consommation et d'alimentation, l'agriculture, qui cristallise tant les espoirs que les résistances à la mondialisation, est aujourd'hui plus que jamais un enjeu de gouvernance mondiale.



L'édition 2013 de *Regards sur la Terre* a choisi de mettre en lumière les relations entre l'accroissement des inégalités et l'insoutenabilité des trajectoires de développement. Les inégalités, entre les pays et au sein des pays, mobilisent en effet aujourd'hui davantage qu'il y a une vingtaine d'années. Peuvent-elles pour autant figurer aujourd'hui en tête de l'Agenda du développement ? Leur réduction exige une meilleure redistribution des revenus de la croissance, mais également une part d'innovation sociale et politique, ici décryptée aux échelles nationale et internationale.

IDDRI



SciencesPo.

Institut du développement durable
et des relations internationales
27, rue Saint-Guillaume 75337 Paris cedex 07 France
www.iddri.org

التقريب، الذي نصيبو
66/2000